

académie

bulletin académique

n° 599

du 3 juin 2013



Sommaire

Délégation Académique à la Formation et à l'Innovation Pédagogique	
- Formation d'accompagnement à la prise de fonction pour les personnels administratifs concernés par une première affectation en EPLE (administration et intendance)	1
Division des Examens et Concours	
- Baccalauréat professionnel session 2013 - Organisation de l'épreuve orale de contrôle	5
- Instructions relatives au règlement des indemnités dues aux chefs de centre des baccalauréats et à leurs adjoints	29
- Baccalauréat général - Epreuves de langues vivantes - Série Littéraire session 2013	32
Délégation Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération	
- Projet d'échanges scolaire franco-allemand de l'Ambassade de France sur le thème du «développement durable»	50
Direction Académique des Technologies et des Systèmes d'Information	
- Formation des coordinateurs TICE des établissements du second degré	54

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
RECTORAT DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE
DIRECTEUR DE PUBLICATION : Bernard DUBREUIL - Recteur de l'Académie
REDACTEUR EN CHEF : Didier LACROIX - Secrétaire Général de l'Académie
CONCEPTION, RÉALISATION, DIFFUSION : Thomas PRESTIGIACOMO (☎ : 04 42 91 71 23)



académie d'aix-marseille

Délégation Académique à la Formation et à l'Innovation Pédagogique

DAFIP/13-599-98 du 03/06/2013

FORMATION D'ACCOMPAGNEMENT A LA PRISE DE FONCTION POUR LES PERSONNELS ADMINISTRATIFS CONCERNES PAR UNE PREMIERE AFFECTATION EN EPLE (ADMINISTRATION ET INTENDANCE)

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : M. LAURIER-BERTRAM - Tel : 04 42 93 88 55 - Fax : 04 42 93 88 98

Afin de contribuer au bon déroulement des opérations de rentrée, une formation d'accompagnement à la prise de fonction est organisée pour les personnels nouvellement nommés en EPLE en gestion administrative ou financière.

Il s'agit de personnels relevant principalement :

- ⇒ d'une première nomination (recrutement par concours externes, détachement ...),
- ⇒ d'une première affectation en EPLE (mutation, concours internes),
- ⇒ ou bien plus rarement d'une situation particulière propre à un établissement (mouvement interne ...).

Les nouveaux gestionnaires et agents comptables ne sont pas concernés par les présentes dispositions dans la mesure où ils bénéficient d'un dispositif de formation spécifique.

Cette formation permet aux personnels concernés d'être rapidement opérationnels, notamment en ce qui concerne l'utilisation des applications informatiques de gestion.

Les stages correspondants auront lieu à partir du 27 août 2013.

Les personnels affectés en administration et à l'intendance bénéficieront d'un dispositif complémentaire : un accompagnement (tutorat) à distance et un volet formation à distance (foad) s'appuyant sur une plate forme collaborative (site web) dédiée et des réunions en ligne (classes virtuelles).

Les personnels concernés par ce dispositif sont tenus de participer aux journées de formation auxquelles ils seront convoqués ; un courrier individuel (cf copie jointe) leur sera adressé par les services du Rectorat.

Les Chefs d'Etablissement d'accueil ou les gestionnaires, selon les cas, sont invités à prendre rapidement contact avec les agents concernés par ce dispositif pour leur préciser les modules de formation qui les concernent en fonction des tâches qui leur seront confiées. Il leur appartient d'inscrire ou de faire inscrire le personnel concerné à l'adresse suivante pour le **10 juillet 2013 au plus tard** : <http://webasp.ac-aix-marseille.fr/dafip/outils/AdmSta/>

Les Chefs d'Etablissement ou de service ayant du personnel muté en EPLE et concernés par ce dispositif voudront bien prendre toutes dispositions afin de libérer ces personnels pendant la dernière semaine d'août.

En annexe, vous trouverez :

- le modèle du courrier adressé aux personnels
- la présentation des logiciels de gestion.

Signataire : Didier LACROIX, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

Le Recteur

à

Madame, Monsieur
s/c de Madame, Monsieur le Chef
d'Etablissement

Aix-en-Provence, le 27 mai 2013

Objet : Accompagnement à la prise de fonction des personnels administratifs nommés pour la première fois en EPLE

Vous venez d'être affecté pour la première fois dans un collège ou un lycée, au secrétariat ou à l'intendance.

Une formation d'accompagnement à la prise de fonction est organisée pour vous permettre d'être rapidement opérationnel notamment en ce qui concerne l'utilisation des applications informatiques de gestion administrative et financière.

Je vous invite donc à prendre contact dès que possible avec le chef d'établissement ou le gestionnaire de votre établissement d'affectation pour déterminer avec lui votre parcours de formation en fonction des tâches qui vont vous être confiées.

Votre candidature doit être effectuée en ligne, conformément aux indications données par le supérieur hiérarchique de votre établissement d'accueil, à l'adresse suivante avant le **10 juillet 2013** : <http://webasp.ac-aix-marseille.fr/dafip/outils/AdmSta/>

Les formations auront lieu à partir du **mardi 27 août 2013**.

Une convocation aux stages correspondants sera envoyée à l'adresse personnelle que vous aurez mentionnée sur le document.

Je vous demande de prendre toutes dispositions pour y participer.

Bernard DUBREUIL

Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille
Chancelier des Universités

PS : Si vous êtes affecté(e) au secrétariat d'administration, vous pouvez utilement consulter pour information les BA spéciaux de rentrée du 02/07/2012 n° 261 et du 12/11/2012 n° 266.

PJ : Fiche de candidature

Présentation des logiciels de gestion

GUIDE DE REMPLISSAGE POUR L'INSCRIPTION EN LIGNE

avant le 10 juillet 2013 à cette adresse : <http://webasp.ac-aix-marseille.fr/dafip/outils/AdmSta/>

Merci de remplir soigneusement la partie « coordonnées personnelles » pour faciliter l'envoi de la convocation durant l'été

FORMATION D'ACCOMPAGNEMENT A LA PRISE DE FONCTION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS NOMMÉS POUR LA PREMIERE FOIS EN EPLE			
MODULES OBLIGATOIRES			
<input checked="" type="checkbox"/>	MARDI 27/08/2013	COLLEGE F. MITTERRAND – SIMIANE COLLONGUE MATIN : - LE DISPOSITIF DE FORMATION - L'EPL - MISSIONS DES SECRETAIRES - TEMOIGNAGES SUR LA PRISE DE FONCTIONS - LES APPLICATIONS DE GESTION UTILISEES EN EPLE - RESEAU ET ASSISTANCE APRES-MIDI : - PRESENTATION DE LA PLATEFORME DE FORMATION A DISTANCE DES RESSOURCES EN LIGNE - PRESENTATION DETAILLEE DES APPLICATIONS DE GESTION « INTENDANCE » ET « ADMINISTRATION »	
<input checked="" type="checkbox"/>	JEUDI 29/08/2013	LYCEE FOURCADE - GARDANNE <i>INTENDANCE UNIQUEMENT</i> : PRESENTATION FODAD (TOUTE LA JOURNEE)	
<input checked="" type="checkbox"/>	VENDREDI 30/08/2013	LYCEE FOURCADE - GARDANNE <i>ADMINISTRATION UNIQUEMENT</i> - MATIN : PRESENTATION FODAD - APRES MIDI : APPLICATIONS ASSED – SUPPLE - TSM	
MODULES SPECIFIQUES			
<i>A sélectionner avec le supérieur hiérarchique de l'établissement d'accueil en fonction du poste de travail occupé</i>			
<i>GESTION ADMINISTRATIVE</i>		<i>GESTION FINANCIERE</i>	
<input type="checkbox"/> BASE ELEVES	29/08/13 Collège de Simiane	<input type="checkbox"/> PRESTO	12/09/13 (groupe 1) 17/09/13 (groupe 2) Collège de Simiane
<input type="checkbox"/> GIGC – MOSART	28/08/13 au matin Rectorat - AIX	<input type="checkbox"/> GFC Comptabilité budgétaire	19/09/13 Collège de Simiane
<input type="checkbox"/> EXTRACTIONS PERSONNALISEES	05/09/13 (groupe 1) 06/09/13 (groupe 2) Collège de Simiane	<input type="checkbox"/> GFC Comptabilité générale	24/09/13 Collège de Simiane
<input type="checkbox"/> ASIE - Indemnités	13/09/13 – Rectorat - Aix	<input type="checkbox"/> GFE	30/09 et 01/10/13 (groupe 1) 03 et 04/10/13 (groupe 2) Collège de Simiane
<input type="checkbox"/> RDC/STSWEB	20/09/13 – Rectorat - Aix	<input type="checkbox"/> REGIE	08/10/13 (groupe 1) 15/10/13 (groupe 2) Collège de Simiane

Les logiciels de gestion

Pour info :

🚩 **SIECLE** : Système d'Information pour les Elèves en Collèges et Lycée et pour les Etablissements.
Groupe d'applications orientées Web comportant différents modules de gestion (ancienne version appelée SCONET)

I – Gestion administrative

1/ Base élèves :

Module de SIECLE permettant d'assurer le suivi des élèves inscrits dans l'établissement :

- Renseignements élèves : identité, scolarité, etc...
- Renseignements responsables : identité, lien de parenté, coordonnées, etc...

2/ STSWeb : Structures et Services sur le Web

Structure pédagogique : menu de STSWeb permettant la création de la structure pédagogique de l'établissement (gestion des classes et des groupes)

Services : description des services des enseignants pour la mise à jour de leur salaire (heures supplémentaires en particulier). Liens entre l'enseignant, la ou les disciplines enseignées, leur nombre d'heures et les groupes ou les divisions concernés

3/ Extractions Personnalisées :

Fabrication de listes et de comptages personnalisés, à partir de critères définis par l'utilisateur lui-même. (Affichage écran, impression papier ou utilisation sous forme de fichiers réutilisables dans les logiciels de bureautique)

4/ ASIE :

Aide à la saisie des indemnités en établissement.

5/ MOSART :

Module de saisie des absences et des retenues sur traitement

6/ GIGC :

Gestion des personnels enseignants et ATSS (congrés, remplacements, notation des CPE...)

II – Gestion financière

1/ PRESTO :

Ce logiciel permet d'assurer la gestion des stocks alimentaires et le suivi des dépenses du service de restauration.

2/ GFC : Gestion financière et comptable.

Cette application permet de réaliser la comptabilité budgétaire (celle du chef d'établissement) et générale (celle de l'agent comptable) des EPLE.

Le module de « *comptabilité budgétaire* » est installé dans tous les établissements, celui de « *comptabilité générale* » l'est seulement dans les agences comptables.

Le module « *Régies* » permet de gérer les régies de recettes et/ou d'avances.

Le module « *Préparation budgétaire* » permet de préparer le budget et le module « *COFI* » de faire le compte financier.

3/ GFE : Gestion Financière Elèves

Module de SIECLE permettant d'établir les droits constatés (état des frais d'hébergement) et de payer les bourses.



Division des Examens et Concours

DIEC/13-599-1467 du 03/06/2013

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL SESSION 2013 - ORGANISATION DE L'ÉPREUVE ORALE DE CONTRÔLE

Références : arrêté du 18 février 2010 BOEN n° 14 du 8 avril 2010 - note de service n° 2010-049 du 1er avril 2010 BOEN n°18 du 6 mai 2010

Destinataires : Mesdames et Messieurs les proviseurs des lycées professionnels

Dossier suivi par : Mme OLIVIER-GUINARD - Tel : 04 42 91 71 83 - Fax : 04 42 91 75 02

1 - Modalités d'organisation de l'épreuve orale de contrôle

1-1 Conditions pour se présenter à l'épreuve

(cf. décret n° 2009-145 du 10 février 2009 articles 11 – 15 – 16 – 21)

Peuvent se présenter à l'épreuve orale de contrôle les candidats qui ont obtenu :

- une moyenne générale égale ou supérieure à 08 et inférieure à 10 sur 20
- une note au moins égale à 10 sur 20 à l'épreuve évaluant la pratique professionnelle

1-2 Communication des résultats aux candidats

Il n'est pas établi de convocation pour l'épreuve orale de contrôle. Le candidat doit, soit consulter le site académique PUBLINET dès le 5 juillet 2013 à 11 heures pour vérifier s'il réunit les conditions pour se présenter à l'épreuve orale de contrôle, soit prendre connaissance des résultats de la première délibération du jury à partir du 5 juillet à 10 h auprès de son établissement d'origine, soit encore par consultation de la liste d'affichage dans le centre de délibération du jury.

1-3 Communication aux centres d'épreuves orales de contrôle de la liste des candidats autorisés à se présenter à l'épreuve

La DIEC 2-02 adressera par fax le vendredi 5 juillet aux centres désignés pour l'organisation de l'épreuve orale de contrôle la liste, par spécialité, des candidats concernés.

1-4 Liste des centres de l'épreuve orale de contrôle (cf. annexe n° 1)

Le contenu de l'épreuve est sauf cas particuliers commun à l'ensemble des spécialités. Aussi, les candidats ont-ils été répartis entre les centres en fonction du critère géographique.

2 - Forme de l'épreuve (arrêté du 18 février 2010 et note de service ministérielle n° 2010-049 du 1^{er} avril 2010 – BOEN n° 18 du 6 mai 2010)

L'épreuve orale de contrôle prend la forme de 2 interrogations d'une durée de 15 minutes chacune précédées d'une préparation dont la durée est également de 15 minutes.

Il appartient au chef de centre d'arrêter l'ordre de passage des candidats.

3 - Contenu de l'épreuve

- Première partie de l'épreuve

L'interrogation porte sur les connaissances et compétences évaluées dans l'épreuve E1 du règlement de l'examen sur la base d'un sujet tiré au sort par le candidat.

- Deuxième partie de l'épreuve

L'autre interrogation porte sur les connaissances et capacités évaluées dans l'épreuve E5 du règlement de l'examen sur la base d'un sujet tiré au sort entre le français, l'histoire ou la géographie. Le sujet porte sur le programme de la classe terminale.

En français le candidat est invité à présenter les principales lignes de force d'une œuvre intégrale ou d'un groupement de textes.

En histoire ou en géographie le candidat peut être invité à commenter un document simple fourni par l'examineur ou à répondre à une question assez large.

L'exposé du candidat est suivi d'un entretien conduit par l'examineur. Cet échange peut amener le professeur interrogateur à élargir l'interrogation à d'autres parties du programme.

4 - Commission d'interrogation

La commission chargée d'interroger le candidat est composée de 2 professeurs :

- pour la première partie de l'épreuve il s'agit : soit d'un professeur de mathématiques et sciences physiques, soit d'un professeur de la spécialité concernée.

La désignation des professeurs interrogateurs est faite par la DIEC en liaison avec les IEN/EG et IEN/ET.

- pour la deuxième partie de l'épreuve l'interrogation est menée par un professeur de lettres -histoire géographie.

5 - Evaluation des candidats

5-1 Critères d'évaluation

Ils sont définis dans les grilles d'évaluation qui seront adressées en nombre aux centres d'épreuves fin juin.

5-2 Notation du candidat

L'épreuve orale de contrôle est notée sur 20 points. Chacune des parties de l'épreuve est évaluée sur 10 points.

A l'issue des interrogations les examinateurs reportent sur le bordereau de notation la note sur 20 attribuée au candidat.

Attention : Il doit être établi un bordereau de notation par spécialité.

A la fin des interrogations les bordereaux de notation sont faxés aux centres de délibérations concernés (cf. annexe n° 1).

Le centre de délibération s'assure qu'il a reçu les bordereaux de notation de tous les centres d'épreuves orales de contrôle (annexe n° 2) et saisit les notes dans l'application DELIBNET.

Signataire : Didier LACROIX, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

ALPES DE HAUTE PROVENCE

Centre d'épreuve orale de contrôle	Centres d'épreuves écrites rattachés	Nombre prévisionnel de jurys et de candidats	Spécialités concernées	Centres de délibérations auxquels transmettre les résultats
LP Martin Bret MANOSQUE	Tous les centres du département (428 candidats)	5 jurys : 62 candidats	<ul style="list-style-type: none"> - secrétariat - comptabilité - commerce - ARCU - ELEEC - Vente - Logistique - maintenance matériel - maintenance auto VP/VM - réparation carrosserie - travaux publics - TISEC - maintenance équipements industriels - industrie de procédés - bio industries de transformation - AMA communication graphique - production graphique 	<ul style="list-style-type: none"> } Brochier Marseille Gambetta Aix La Calade Marseille La Floride Marseille Camille Jullian Marseille Les Alpilles Miramas Domaine d'Eguilles Vedène } Mistral Marseille } René Caillié Latécoère Istres } Le Châtelier Marseille } Léonard de Vinci Marseille

HAUTES ALPES

Centre d'épreuve orale de contrôle	Centres d'épreuves écrites rattachés	Nombre prévisionnel de jurys et de candidats	Spécialités concernées	Centres de délibérations auxquels transmettre les résultats
LP Sévigné GAP	Tous les centres du département (384 candidats)	5 jurys : 59 candidats	<ul style="list-style-type: none"> - secrétariat - comptabilité - commerce - ARCU - SEN - ELEEC - conducteur transport routier marchandise - Vente - TISEC - Technicien bâtiment A/B - Technicien menuisier agenceur - Technicien constructeur bois - Maintenance auto VP/VI - MEI - Aéronautique 	<ul style="list-style-type: none"> } Brochier Marseille Gambetta Aix La Calade Marseille Ampère Marseille } La Floride Marseille Camille Jullian Marseille } René Caillié Marseille Diderot Marseille Alpes Durance Embrun Mistral Marseille Latécoère Istres SEP Mendès France Vitrolles

BOUCHES DU RHONE HORS MARSEILLE

Centre d'épreuve orale de contrôle	Centres d'épreuves écrites rattachés	Nombre prévisionnel de jurys et de candidats	Spécialités concernées	Centres de délibérations auxquels transmettre les résultats
LP Gambetta AIX-EN-PCE	<p>- Gambetta Aix ARCU : 58 candidats Vente : 56 candidats Commerce : 145 candidats</p> <p>- Zola Aix Secrétariat/Compta : 173 cand. SPVL : 15 candidats</p> <p>- Ste Marie Aix Transport : 32 candidats</p> <p>- Etoile Gardanne Secrétariat/Compta : 52 cand.</p> <p>- Val de Durance Pertuis Secrétariat/compta : 25 cand</p>	7 jurys : 90 candidats	<ul style="list-style-type: none"> - ARCU - Vente - Commerce - Secrétariat - Comptabilité - SPVL - Transport 	<p>La Calade Marseille Camille Jullian Marseille Gambetta Aix Brochier Marseille La Viste Marseille Alpilles Miramas</p>
LP Vauvenargues AIX-EN-PCE	<p>- Vauvenargues Aix Techni bâtiment A : 09 cand. Technicien bâtiment gros œuvre : 10 candidats Ouvrage bâtiment métallerie : 08 candidats Technicien menuisier agenceur : 16 candidats Maint. équipements industriels : 67 candidats</p> <p>- Saint Eloi Aix ELEEC : 66 candidats SEN : 30 candidats</p>	3 jurys : 32 candidats	<ul style="list-style-type: none"> - Technicien bâtiment A - Technicien bâtiment gros œuvre - Ouvrage bâtiment métallerie - Technicien menuisier agenceur - Maint équipements industriels - SEN - ELEEC 	<p>René Caillié Marseille A. de Craponne Salon Diderot Marseille Latécoère Istres Ampère Marseille La Floride Marseille</p>

BOUCHES DU RHONE HORS MARSEILLE

Centre d'épreuve orale de contrôle	Centres d'épreuves écrites rattachés	Nombre prévisionnel de jurys et de candidats	Spécialités concernées	Centres de délibérations auxquels transmettre les résultats
LP Charles Privat ARLES	<p>- Charles Privat Arles TFCA : 14 candidats Réparation des carrosseries : 07 candidats ELEEC : 18 candidats MA/VP : 22 candidats TCI : 23 candidats</p> <p>- Perdiguier Arles Secrétariat : 30 candidats Comptabilité : 39 candidats ARCU: 13 candidats Vente : 26candidats</p> <p>- Jeanne d'Arc Arles SPVL : 16 candidats Commerce : 40candidats AMA COM: 08 candidats</p>	4 jurys : 46 candidats	TFCA MA/VP Réparation des carrosseries ELEEC TCI Secrétariat/Comptabilité ARCU Vente Commerce SPVL Artisanat communication graphique	René Caillié Marseille } Mistral Marseille La Floride Marseille Adam de Craponne Salon Brochier Marseille La Calade Marseille C. Jullian Marseille Gambetta Aix La Viste Marseille Léonard de Vinci Marseille

BOUCHES DU RHONE HORS MARSEILLE

Centre d'épreuve orale de contrôle	Centres d'épreuves écrites rattachés	Nombre prévisionnel de jurys et de candidats	Spécialités concernées	Centres de délibérations auxquels transmettre les résultats
LP Latécoère ISTRES	<p>- Latécoère Istres ELEEC : 69 candidats IP : 30 candidats MEI : 33 candidats Technic usinage : 06 candidats</p> <p>- Blériot Marignane MEI : 61 candidats</p> <p>- Alpilles Miramas Intervention patrimoine bati : 09 candidats Logistique : 19 candidats TMSEC : 14 candidats MVA VP + VI + VM : 30 candidats Réparateur carros : 10 candidats Transport : 11 candidats Technicien bâtiment orgo : 07 candidats AMA : art de la pierre : 07 cand Vente : 66 candidats Conducteur transport routier : 18 cand</p> <p>- Moulin Port de Bouc MEI : 20 candidats</p>	6 jurys : 74 candidats	<ul style="list-style-type: none"> - ELEEC - Vente - Industries de procédés - SPVL - Technicien usinage - Maintenance auto VP/VI/VM - Réparateur des carrosseries - Maint équipements industriels - Intervention patrimoine bâti - Logistique - Transport - Conducteur transport routier marchandises - TMSEC - Technicien bâti orgo - AMA Arts de la pierre 	<p>La Floride Marseille Camille Jullian Marseille Le Châtelier La Viste Marseille Adam de Craponne Salon</p> <p>} Mistral Marseille</p> <p>Latécoère Istres Andréossy Castelnaudary (11)</p> <p>} Les Alpilles Miramas</p> <p>La Floride Marseille</p> <p>} René Caillié Marseille</p> <p>Blaise Pascal Marseille</p>

BOUCHES DU RHONE HORS MARSEILLE

Centre d'épreuve orale de contrôle	Centres d'épreuves écrites rattachés	Nombre prévisionnel de jurys et de candidats	Spécialités concernées	Centres de délibérations auxquels transmettre les résultats
LP Blériot MARIGNANE	<p>- Blériot Marignane ELEEC : 23 candidats Industries de procédés : 10 cand</p> <p>- M. France Vitrolles Aéronautique : 49 candidats SEN : 28 candidats Microtechniques : 13 candidats</p> <p>- Montgrand Port de Bouc Secreta/compta : 129 candidats Commerce : 41candidats ARCU : 12 candidats</p> <p>- Moulin Port de Bouc ELEEC : 25 candidats SEN : 40 candidats Maintenance nautique et auto VP : 30 candidats</p> <p>Réparation des carrosseries : 07 candidats</p>	6 jurys : 74 candidats	<p>- Aéronautique - Microtechniques</p> <p>- ELEEC - SEN - Secrétariat/Comptabilité - Industries de procédés - Commerce - ARCU - Maintenance nautique</p> <p>- Maintenance auto/VP - Réparation carrosserie</p>	<p>SEP Mendès France Vitrolles</p> <p>La Floride Marseille Ampère Marseille Brochier Marseille Le Châtelier Marseille Gambetta Aix La Calade Marseille L'Estaque Marseille</p> <p>Mistral Marseille</p>

BOUCHES DU RHONE HORS MARSEILLE

Centre d'épreuve orale de contrôle	Centres d'épreuves écrites rattachés	Nombre prévisionnel de jurys et de candidats	Spécialités concernées	Centres de délibérations auxquels transmettre les résultats
LP A.de Craponne SALON DE PCE	<p>- Adam de Craponne Salon Secrétariat : 35 candidats Comptabilité : 25 ARCU : 25 candidats EDPI : 13 candidats Technicien d'usinage : 20 cand Technicien chaudronnerie industrielle : 09 candidats Commerce : 62 candidats SEN : 16 candidats ELEEC : 31 candidats</p> <p>- Les Ferrages St Chamas Secret/compta : 89 candidats SPVL : 22 candidats</p> <p>- Blériot Marignane TCI : 17 candidats</p> <p>- Lurçat Martigues TCI : 40 candidats</p>	6 jurys : 67 candidats	<ul style="list-style-type: none"> - Secrétariat/compta - Commerce - SPVL - ARCU - EDPI - Technicien usinage - TCI - Ouvrages bâtiment : métallerie - SEN - ELEEC 	<p>Brochier Marseille Gambetta Aix La Viste Marseille La Calade Marseille</p> <p>Vinci Marseille</p> <p>} Craponne Salon</p> <p>Ampère Marseille</p> <p>La Floride Marseille</p>

MARSEILLE

Centre d'épreuve orale de contrôle	Centres d'épreuves écrites rattachés	Nombre prévisionnel de jurys et de candidats	Spécialités concernées	Centres de délibérations auxquels transmettre les résultats
Lycée Hôtelier MARSEILLE	<p>- Lycée hôtelier Marseille Restauration : 73 candidats Boulanger pâtissier : 28 cand Boucher charcutier : 10 cand</p> <p>-Bret Manosque Restauration : 20 candidats</p> <p>- Sévigné Gap Restauration : 22 candidats</p>	<p>2 jurys (spécialité)</p> <p>25 candidats</p>	<p>- Restauration</p> <p>- Boulanger pâtissier</p> <p>- Boucher charcutier</p>	<p>Lycée hôtelier Marseille</p> <p>Hôtelier Marseille</p> <p>Lycée Renée Bonnet Toulouse (31)</p>

MARSEILLE

Centre d'épreuve orale de contrôle	Centres d'épreuves écrites rattachés	Nombre prévisionnel de jurys et de candidats	Spécialités concernées	Centres de délibérations auxquels transmettre les résultats
<p>LP Colbert MARSEILLE</p>	<p>- Colbert Marseille secrétariat : 192 candidats</p> <p>- Eiffel Aubagne secrétariat : 48 candidats</p> <p>- Le Châtelier secrétariat : 63 candidats</p> <p>- Blaise Pascal secrétariat : 80 candidats</p> <p>- Bd Léau esthétique cosmétique : 99 cand</p>	<p>7 jurys : 86 candidats</p>	<p>- Secrétariat - Esthétique cosmétique</p>	<p>Brochier Marseille Bd Léau Marseille</p>
<p>LP Brochier MARSEILLE</p>	<p>- Brochier Marseille comptabilité : 195 candidats métiers de la mode vêtements : 40 candidats</p> <p>- La Calade Marseille métiers de la mode vêtements : 27 candidats</p> <p>- Eiffel Aubagne comptabilité : 48 candidats</p> <p>- Camille Jullian Marseille comptabilité : 193 candidats</p> <p>- Les Ferrages St Chamas métiers de la mode vêtements : 12 candidats</p>	<p>9 jurys : 106 candidats</p> <p>8 maths</p> <p>1 spécialité</p>	<p>- Comptabilité - Métiers de la mode vêtements } Brochier Marseille</p>	<p>Brochier Marseille</p>

MARSEILLE

Centre d'épreuve orale de contrôle	Centres d'épreuves écrites rattachés	Nombre prévisionnel de jurys et de candidats	Spécialités concernées	Centres de délibérations auxquels transmettre les résultats
LP Camille Jullian MARSEILLE	<p>- Camille Jullian Vente : 111 candidats</p> <p>- Colbert Commerce : 138 candidats</p> <p>- La Viste Commerce : 141 candidats</p> <p>- G. Eiffel Aubagne Vente : 27 candidats Commerce : 62 candidats</p>	7 jurys : 88 candidats	- Vente - Commerce	Camille Jullian Marseille Gambetta Aix
LP La Calade MARSEILLE	<p>- La Calade Marseille ARCU : 180 candidats</p> <p>- Méditerranée La Ciotat ARCU : 21 candidats Hygiène environnement : 12 cand</p> <p>- Le Châtelier Marseille Bio industrie : 27 candidats Industrie de procédés : 23 cand Maintenance des équipements industriels : 69 candidats</p> <p>- La Viste SPVL : 66 candidats Hygiène Environnement : 21 cand</p> <p>- La Cabucelle AMA - enseigne signalétique : 12 candidats</p>	6 jurys (maths) 78 candidats	<p>- ARCU</p> <p>- Maintenance des équipements industriels</p> <p>- Industrie de procédés</p> <p>- Bio industries de transformation</p> <p>- AMA - enseigne signalétique</p> <p>- SPVL</p> <p>- Hygiène environnement</p>	<p>La Calade Marseille</p> <p>Latécoère Istres</p> <p>Le Châtelier Marseille</p> <p>C. Garamont Colombes (92)</p> <p>La Viste Marseille</p>

MARSEILLE

Centre d'épreuve orale de contrôle	Centres d'épreuves écrites rattachés	Nombre prévisionnel de jurys et de candidats	Spécialités concernées	Centres de délibérations auxquels transmettre les résultats
<p>LP La Floride MARSEILLE</p>	<p>- La Floride Marseille ELEEC : 106 candidats Logistique : 52 candidats Transport : 21 candidats Conduct transport routier : 20 cand</p> <p>- La Méditerranée La Ciotat ELEEC : 35 candidats</p> <p>- l'Estaque Marseille ELEEC : 102 candidats Sécurité prévention : 21 candidats</p> <p>- G. Eiffel Aubagne Logistique : 35 candidats</p> <p>- Léonard de Vinci Marseille Prothèse dentaire : 64 candidats EDPI : 22 candidats Technicien usinage : 14 candidats</p>	<p>7 jurys : 85candidats</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Conducteur transport routier - ELEEC - Logistique/Transport - Sécurité Prévention - Prothèse dentaire - EDPI - Technicien usinage 	<p>La Floride</p> <p>La Floride Marseille</p> <p>Les Alpilles Miramas</p> <p>LP Gaston Darboux Nimes (30)</p> <p>LP Léonard de Vinci Marseille</p> <p>LP Craponne Salon de Pce</p>

MARSEILLE

Centre d'épreuve orale de contrôle	Centres d'épreuves écrites rattachés	Nombre prévisionnel de jurys et de candidats	Spécialités concernées	Centres de délibérations auxquels transmettre les résultats
<p>LP Ampère MARSEILLE</p>	<p>- Ampère Marseille SEN : 218 candidats TFCA : 53 candidats TMSEC : 33 candidats</p> <p>- Méditerranée La Ciotat SEN : 12 candidats</p> <p>- Eiffel Aubagne TISEC : 13 candidats Ouvrage bâtiment métal : 11 cand</p> <p>- Diderot Marseille Technicien bâtiment A/B : 37 cand Technicien bâtiment orgo : 17 cand</p> <p>- René Caillié Marseille Technicien du bâtiment A : 09 cand Technicien géomètre topographe : 10 candidats Aménagement finition : 08 candidats Technicien bâtiment orgo : 28 cand Travaux publics : 19 candidats Ouvrage bâtiment alu verre : 9cand TISEC : 63 candidats</p>	<p>8 jurys : 98 candidats</p>	<p>- SEN</p> <p>- Travaux publics</p> <p>- TISEC</p> <p>- TMSEC</p> <p>- TFCA</p> <p>- Technicien bâtiment A/B</p> <p>- Technicien bâtiment orgo</p> <p>- Technicien géomètre topo</p> <p>- Aménagement finition</p> <p>- Ouvrage du bâtiment - AVMS</p> <p>- Ouvrage du bâtiment métallerie</p>	<p>Ampère Marseille</p> <p>René Caillié Marseille</p> <p>A. de Craponne Salon</p>

MARSEILLE

Centre d'épreuve orale de contrôle	Centres d'épreuves écrites rattachés	Nombre prévisionnel de jurys et de candidats	Spécialités concernées	Centres de délibérations auxquels transmettre les résultats
<p>LP F. Mistral MARSEILLE</p>	<p>- Mistral Marseille Maint. auto VP/VI/VM: 153 candidats Réparation carrosserie : 12 candidats</p> <p>- Poinso Chapuis Marseille Maint nautique : 49 candidats AMA ébéniste : 19 candidats AMA tapissier : 11 candidats</p> <p>- Jean Perrin Marseille Plastiques composites : 11 candidats</p> <p>- Diderot Marseille Technicien menuisier agenceur : 17 candidats</p> <p>- Blaise Pascal Marseille - Photographie : 37 candidats - Microtechniques : 15 candidats - Optique lunetterie : 31 candidats</p> <p>Léonard de Vinci Marseille Production graphique : 36 candidats Production imprimée : 17 candidats Communication graphique : 74 cand</p>	<p>7 jurys : 84 candidats</p>	<p>- Maintenance auto VP/VI motocycles - Réparation carrosserie</p> <p>- Maintenance nautique - AMA ébéniste - AMA tapissier</p> <p>- Plastiques composites</p> <p>- Technicien menuisier agenceur</p> <p>- Photographie - Microtechniques - Optique lunetterie</p> <p>Production graphique Production imprimée Communication graphique</p>	<p>} Mistral Marseille</p> <p>} L'Estaque Marseille Guvnemer Uzès (30)</p> <p>Rosa Luxemburg Canet en Roussillon</p> <p>Diderot Marseille</p> <p>Blaise Pascal Marseille Mendès France. Vitrolles Anne Veaute Castres (81)</p> <p>} Léonard de Vinci</p>

VAUCLUSE

Centre d'épreuve orale de contrôle	Centres d'épreuves écrites rattachés	Nombre prévisionnel de jurys et de candidats	Spécialités concernées	Centres de délibérations auxquels transmettre les résultats
<p>LP M. Casarès AVIGNON</p>	<p>- M. Casarès Avignon Commerce : 179 candidats Vente : 55 candidats Esthétique cosmétique : 40 candidats ARCU : 30 candidats</p> <p>- V. de Paul Avignon Secrétariat/comptabilité : 176 cand</p> <p>- René Char Avignon Métiers de la mode vêtement : 31 candidats Service proximité vie locale : 31 candidats</p> <p>- LP de Sorgues ARCU : 28 candidats</p>	<p>8 jurys : 93 candidats</p>	<p>- Commerce - Vente - Secrétariat/comptabilité - Métiers de la mode vêtement - ARCU - Esthétique cosmétique - Service de proximité vie locale</p>	<p>Gambetta Aix C. Jullian Marseille Brochier Marseille La Calade Marseille Bd Léau Marseille La Viste Marseille</p>

VAUCLUSE

Centre d'épreuve orale de contrôle	Centres d'épreuves écrites rattachés	Nombre prévisionnel de jurys et de candidats	Spécialités concernées	Centres de délibérations auxquels transmettre les résultats
<p>LP R. Schuman AVIGNON</p>	<p>- R. Schuman Avignon EDPI : 12 candidats MEI : 35 candidats ELEEC : 102 candidats Maintenance auto VP : 24 candidats Réparation carrosserie : 04 candidats SEN : 68 candidats</p> <p>- LP de Sorgues MEI : 37 candidats SEN : 29 candidats</p> <p>- LP domaine d'Eguilles Vedène TMSEC : 12 candidats Technicien bâtiment A : 10 candidats Technicien bâtiment B : 16 candidats Travaux publics : 11 candidats Technicien bâtiment orgo : 21 cand TMA : 14 candidats Maintenance matériel : 26 candidats Technicien géomètre topo : 17 cand Aménagement finition du bât : 14 cand Conducteur transport routier marchandises : 12 candidats</p>	<p>7 jurys : 80 candidats</p>	<ul style="list-style-type: none"> - EDPI - MEI - Maintenance auto VP - Réparation carrosserie - Maintenance matériel - Aménagement et finition du bâtiment - TMSEC - Technicien bâtiment A/B - Travaux publics - Technicien bâtiment orgo - Technicien géomètre topo - TMA - SEN - ELEEC - Conducteur transport routier marchandises 	<p>L. de Vinci Marseille Latécoère Istres</p> <p>Mistral Marseille</p> <p>Domaine d'Eguilles Vedène</p> <p>René Caillié Marseille</p> <p>Diderot Marseille Ampère Marseille</p> <p>La Floride Marseille</p>

VAUCLUSE

Centre d'épreuve orale de contrôle	Centres d'épreuves écrites rattachés	Nombre prévisionnel de jurys et de candidats	Spécialités concernées	Centres de délibérations auxquels transmettre les résultats
<p>L.P. Dumas CAVAILLON</p>	<p>- Dumas Cavaillon Secrétariat/comptabilité : 47 cand Transports : 14 candidats Logistique : 16 candidats Restauration : 52 candidats Maintenance automobile VP/VI : 44 candidats Conducteur transport routier marchandises : 13 candidats</p> <p>- V. Hugo Carpentras Secrétariat/comptabilité : 74 cand Vente : 24 candidats ARCU : 26 candidats</p> <p>- Benoît Isle sur Sorgue ELEEC : 32 candidats</p> <p>- Ferdinand Revoul Valréas Restauration : 20 candidats</p> <p>- Perdiguier Arles Restauration : 20 candidats</p> <p>- Charles de Gaulle Apt Comptabilité/secrétariat : 26 cand SEN : 21 candidats</p>	<p>7 jurys : 76 candidats</p>	<p>- Secrétariat/comptabilité - Logistique + Transport - Vente - ARCU - ELEEC - Conducteur transport routier marchandises - Restauration - Maintenance automobile VP/VI - SEN</p>	<p>Brochier Marseille Les Alpilles Miramas C. Jullian Marseille La Calade } La Floride Marseille Lycée hôtelier Marseille F. Mistral Marseille Ampère Marseille</p>

VAUCLUSE

Centre d'épreuve orale de contrôle	Centres d'épreuves écrites rattachés	Nombre prévisionnel de jurys et de candidats	Spécialités concernées	Centres de délibérations auxquels transmettre les résultats
LP A. Briand ORANGE	<p>- A. Briand Orange Secrétariat/comptabilité : 23 cand Commerce : 61 candidats ARCU: 12 candidats SPVL : 12 candidats Vente : 12 candidats</p> <p>- F. Revoul Valréas Secrétariat/comptabilité : 24 cand ELEEC : 14 candidats MEI : 10 candidats</p> <p>- L'Argensol Orange Maintenance auto VP + cycles : 33 candidats Réparation carrosserie : 14 cand TCI : 09 candidats SEN : 16 candidats Microtechniques : 18 candidats</p> <p>- Fabre Carpentras Production graphique : 11 candidats Production imprimée : 12 candidats Technicien usinage : 16 candidats Maintenance auto VP : 27 candidats PSPA : 09 candidats Réparation carrosserie : 06 candidats Bio industrie de transform : 12 cand</p>	5 jurys : 60 candidats	<ul style="list-style-type: none"> - Secrétariat/comptabilité - Commerce - ARCU - SPVL - ELEEC - Production graphique - Production imprimée - Vente - SEN - MEI - Microtechniques - Maintenance auto - Réparation carrosserie - Technicien chaudronnerie industrielle - Technicien d'usinage - PSPA - Bio industrie de transformation 	<p>Brochier Marseille Gambetta Aix La Calade Marseille La Viste Marseille La Floride Marseille</p> <p>} L. de Vinci Marseille</p> <p>C. Jullian Marseille Ampère Marseille Latécoère Istres P. Mendès France Vitrolles</p> <p>} Mistral Marseille</p> <p>} A. de Craponne Salon de Pce</p> <p>Jacques Dolles Antibes (06) Le Châtelier Marseille</p>

CENTRES DE DELIBERATIONS	SPECIALITES	CENTRES EPREUVE ORALE DE CONTRÔLE
Alpes Durance Embrun	Technicien constructeur bois	Sévigné Gap LP Don Bosco Nice
Gambetta Aix	Commerce	Martin Bret Manosque Sévigné Gap Gambetta Aix Charles Privat Arles Blériot Marignane Craponne Salon Camille Jullian Marseille Casarès Avignon Briand Orange
Latécoère Istres	Maintenance équipements industriels	Martin Bret Manosque Sévigné Gap Vauvenargues Aix Latécoère Istres La Calade Marseille Schuman Avignon Aristide Briand Orange
Les Alpilles Miramas	Logistique	Martin Bret Manosque La Floride Marseille Latécoère Istres Dumas Cavaillon
	Transport	Gambetta Aix La Floride Marseille Latécoère Istres Dumas Cavaillon
Adam de Craponne Salon	Technicien chaudronnerie industrielle	Adam de Craponne Salon Charles Privat Arles Briand Orange
	Technicien Usinage	Adam de Craponne Salon Latécoère Istres La Floride Marseille Briand Orange
	Ouvrage du bâtiment : métallerie	Vauvenargues Aix Ampère Marseille
Mendès France Vitrolles	Microtechniques	Blériot Marignane Mistral Marseille Briand Orange Pasteur Nice Renouvier Prades
	Aéronautique	Sévigné Gap Blériot Marignane

CENTRES DE DELIBERATIONS	SPECIALITES	CENTRES EPREUVE ORALE DE CONTRÔLE
Ampère Marseille	SEN	Sévigné Gap Vauvenargues Aix Ampère Marseille Blériot Marignane Craponne Salon Schuman Avignon Dumas Cavaillon Briand Orange
Bd Léau Marseille	Esthétique cosmétique	Colbert Marseille M. Casarès Avignon
Brochier Marseille	Secrétariat	Martin Bret Manosque Sévigné Gap Gambetta Aix Charles Privat Arles Colbert Marseille Blériot Marignane Adam de Craponne Salon Casarès Avignon Dumas Cavaillon Briand Orange
	Comptabilité	Martin Bret Manosque Sévigné Gap Gambetta Aix Charles Privat Arles Brochier Marseille Camille Jullian Marseille Blériot Marignane Adam de Craponne Salon Casarès Avignon Dumas Cavaillon Briand Orange
	Métiers de la mode vêtement	Brochier Marseille Maria Casarès Avignon Fred Scamaroni Bastia
René Caillé Marseille	Technicien études du bâtiment options : A et B	Sévigné Gap A+B Vauvenargues Aix A Ampère Marseille A Schuman Avignon A+B Jules Antonini Ajaccio B
	Technicien du bâtiment gros œuvre	Ampère Marseille Vauvenargues Aix Latécoère Istres Schuman Avignon
	Technicien géomètre topo	Ampère Marseille Schuman Avignon J. de Prades Castelsarrazin (82)

CENTRES DE DELIBERATIONS	SPECIALITES	CENTRES EPREUVE ORALE DE CONTRÔLE
René Caillé (suite)	Aménagement et finition Technicien froid cond.air Technicien installation syst. Energétiques Climatiques Technicien maintenance Système énergétique climatique Travaux publics	Ampère Marseille Schuman Avignon Ampère Marseille Charles Privat Arles J. P. de Rocca Serra Porto Vecchio (20) Martin Bret Manosque Sévigné Gap Ampère Marseille Ampère Marseille Latécoère Istres Schuman Avignon Martin Bret Manosque Ampère Marseille Schuman Avignon
Diderot Marseille	Technicien menuisier agenceur	Mistral Marseille Sévigné Gap Vauvenargues Aix Schuman Avignon
Camille Jullian Marseille	Vente	Martin Bret Manosque Sévigné Gap Gambetta Aix Charles Privat Arles Latécoère Istres Camille Jullian Marseille Casarès Avignon Dumas Cavaillon A. Briand Orange
La Calade Marseille	Accueil relation clients usagers	Martin Bret Manosque Sévigné Gap Gambetta Aix Blériot Marignane Charles Privat Arles Adam de Craponne Salon La Calade Marseille Casarès Avignon Dumas Cavaillon Briand Orange
Blaise Pascal Marseille	Photographie Artisanat métier d'art : métier de la pierre	Mistral Marseille PMF Montpellier (34) St Etienne Cahors (46) Latécoère Istres F. Mistral Nimes (30)

CENTRES DE DELIBERATIONS	SPECIALITES	CENTRES EPREUVE ORALE DE CONTRÔLE
Le Chatelier Marseille	Industries Procédés Bio industrie de transformation	Marti Bret Manosque Latécoère Istres La Calade Marseille Blériot Marignane Martin Bret Manosque La Calade Marseille Aristide Briand Orange
La Floride Marseille	Electrotechnique Energie Equipements Communicants Conducteur transport routier marchandises	Martin Bret Manosque Sévigné Gap Vauvenargues Aix Ch. Privat Arles Craponne Salon Latécoère Istres Blériot Marignane La Floride Marseille Schuman Avignon Dumas Cavaillon Briand Orange Sévigné Gap La Floride Marseille Latécoère Istres Schuman Avignon Dumas Cavaillon
La Viste Marseille	Hygiène environnement SPVL	La Calade Marseille La Calade Marseille Gambetta Aix Charles Privat Arles Craponne Salon Maria Casarès Avignon Aristide Briand Orange Les Palmiers Nice Finosello Ajaccio (2A)
L'Estaque Marseille	Maintenance Nautique	Blériot Marignane Mistral Marseille Amédée Gordini Seynod (74) L'Ile Rousse (20)
Hôtelier Marseille	Restauration Boulangier pâtissier	Hôtelier Marseille Dumas Cavaillon Hôtelier Marseille
Mistral Marseille	Maintenance automobile : VP VI motocycles	Martin Bret Manosque VP+M Sévigné Gap VP+VI Charles Privat Arles VP Latécoère Istres VP+VI+VM Blériot Marignane VP Mistral Marseille VP+VI+M Schuman Avignon VP Dumas Cavaillon VP+VI Briand Orange VP+M

CENTRES DE DELIBERATIONS	SPECIALITES	CENTRES EPREUVE ORALE DE CONTRÔLE
Mistral Marseille (suite)	Réparation carrosserie	Martin Bret Manosque Charles Privat Arles Latécoère Istres Blériot Marignane Mistral Marseille Schuman Avignon Briand Orange
Vinci Marseille	<p>AMA : communication graphique</p> <p>Production graphique Production imprimée</p> <p>EDPI</p> <p>Prothèse dentaire</p>	<p>Martin Bret Manosque Charles Privat Arles Mistral Marseille Georges Cisson Toulon Hutinél Cannes</p> <p>Martin Bret Manosque PG Mistral Marseille PI +PG A Briand orange PI +PG Don Bosco Nice PI+PG Cisson Toulon (83) Guynemer Toulouse (31) PMF Montpellier (34)</p> <p>La Floride Marseille Craponne Salon Schuman Avignon</p> <p>La Floride Marseille</p>
Domaine d'Eguilles Vedène	Maintenance de matériels Agricoles + TP	Martin Bret Manosque Schuman Avignon



académie d'aix-marseille

Division des Examens et Concours

DIEC/13-599-1468 du 03/06/2013

INSTRUCTIONS RELATIVES AU REGLEMENT DES INDEMNITES DUES AUX CHEFS DE CENTRE DES BACCALAUREATS ET A LEURS ADJOINTS

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Dossier suivi par : Mme NICCOLINI-AUDEON - Tel : 04 42 91 72 86 - Fax : 04 42 91 75 02

Le décret n° 2012-923 du 27 juillet 2012 et l'arrêté du 27 juillet 2012 parus au JO n°175 du 29 juillet fixent de nouvelles bases réglementaires relatives à la rémunération allouée aux personnels des établissements d'enseignement publics ou privés sous contrat, centres d'examen du baccalauréat.

1 - Montant global des indemnités

Le montant global des indemnités est calculé sur la base du nombre de journées pendant lesquelles se déroulent les épreuves ainsi que du nombre de candidats journalièrement affectés au centre d'examen.

En application de l'article premier de l'arrêté du 27 juillet 2012 le montant journalier de l'indemnité est déterminé sur la base suivante :

- de 1 à 600 candidats : 173€
- au dessus de 600 candidats : 230€

Pourront également être décomptées en supplément, sur la base de 173€ dans la limite de trois, les journées nécessaires aux différentes opérations exigées par l'organisation de l'examen. Seront pris en compte le nombre de candidats et de jurys affectés et les sujétions particulières liées notamment à l'acheminement des copies.

2 - Répartition des indemnités entre le chef de centre et les personnels de l'établissement

En fonction des sujétions et des responsabilités effectivement assumées et sur proposition du chef d'établissement désigné comme chef de centre d'examen, l'indemnité sera répartie entre le chef de centre et les personnels de l'établissement qui ont participé aux opérations liées à l'organisation de l'examen du baccalauréat.

A cet effet les annexes 1 et 2 devront m'être adressées en double exemplaire au plus tard le 10 juillet 2013.

Les chefs de centre des baccalauréats général, technologique et professionnel ne doivent compléter qu'un seul état.

Signataire : Didier LACROIX, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

Académie d'Aix-Marseille
Rectorat/DIEC 2-02

A remplir en deux exemplaires
**par le chef de centre et
par chacun des personnels désignés**

**INDEMNITES DUES AU CHEF DE CENTRE ET A SES ADJOINTS
POUR L'ORGANISATION DE L'EXAMEN DU BACCALAUREAT**

Décret n°2012-923 du 27 juillet 2012

Cachet du centre d'épreuves

--

NOM : M. Mme Mlle (1)

NOM patronymique :

Date de naissance :

Prénom :

Grade :

Fonction :

NUMEN (13 caractères)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

N° INSEE (sécurité sociale) + clé

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

N° Compte

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

(joindre un RIB ou un RIP)

Adresse personnelle :

Fait à
Le

L'intéressé(e)

(1) Rayer la mention inutile

Académie d'Aix-Marseille
Rectorat/DIEC 2-02

A remplir en deux exemplaires

REPARTITION DES INDEMNITES ENTRE LE CHEF DE CENTRE ET SES ADJOINTS

Session :

Nom du centre d'examen :

	Nom prénom	Pourcentage
Chef de centre		
Autres personnels		
-		
-		
-		
-		

Le décompte du nombre de candidats par jour d'épreuve est effectué par la DIEC par extraction de l'application informatique OCEAN ;

A le

Le chef de centre (cachet et signature)



académie d'aix-marseille

Division des Examens et Concours

DIEC/13-599-1469 du 03/06/2013

BACCALAUREAT GENERAL - EPREUVES DE LANGUES VIVANTES - SERIE LITTERAIRE SESSION 2013

Références : Arrêtés du 22 juillet 2011 publiés au BOEN spécial du 6 octobre 2011 - Arrêté du 30 novembre 2012 publié au BOEN n° 3 du 15 janvier 2013 - Note de service n° 2011-200 du 16 novembre 2011 publiée au BOEN n° 43 du 24 novembre 2011, complétée par la note de service n° 2012-019 du 2 février 2012 (BO n° 9 du 1er mars 2012) - Note de service n° 2012-162 du 18 octobre 2012 BOEN n° du 8 novembre 2012

Destinataires : Mesdames et Messieurs les proviseurs des lycées généraux et technologiques publics et privés sous contrat

Dossier suivi par : Mme OLIVIER-GUINARD - Tel : 04 42 91 71 83 - Mme EXPOSITO - Tel : 04 42 91 71 88 - Fax : 04 42 91 75 02

I - Evaluation spécifique des langues en série Littéraire

1-1 – Modalités d'évaluation

La partie écrite et la partie orale des épreuves obligatoires de langues vivantes en série L font l'objet d'une évaluation ponctuelle. La partie écrite a lieu le 19 juin (LV1) et le 20 juin (LV2). Les épreuves orales de langues se déroulent du 24 au 28 juin 2013.

1-2 – Modalités de notation des épreuves obligatoires de langues en série L

Les épreuves de langues vivantes obligatoires, de langue vivante approfondie, de LV3 et de littérature étrangère sont notées sur 20 points.

L'épreuve obligatoire de LELE (coefficient 1) et l'épreuve de spécialité LV3 (coefficient 4) font l'objet d'une seule évaluation orale. La note est distincte de celles des autres épreuves de langues de la série.

Les épreuves de langues vivantes obligatoires (LV1 – LV2) et de langue vivante approfondie se composent d'une partie écrite et d'une partie orale respectivement notée sur 20 points.

La note globale de l'épreuve est obtenue en faisant la moyenne de ces deux notes.

La note globale ainsi obtenue est affectée du coefficient fixé par l'arrêté du 22 juillet 2011

- LV1-LV2 : coefficient 4
- LVA (1 ou 2) : coefficient 8

La répartition des points entre l'épreuve écrite et l'épreuve orale est organisée comme suit :

- écrit terminal (sur 20 points) moitié de la note globale, Chaque sous partie (10 points) est notée au demi-point près.
- expression orale épreuve ponctuelle notée sur 20 points : moitié de la note globale.

Cas particulier : l'arménien, le cambodgien, le finnois, le persan et le vietnamien font seulement l'objet d'une évaluation écrite. Aussi, les candidats ne sont pas autorisés à choisir une de ces langues ni pour l'épreuve de LELE ni pour une des épreuves de spécialité (LVA – LV3).

1-3 – Epreuves obligatoires orales de LV1 et de LV2

1-3-1 Règlement d'examen

Il s'agit d'épreuves orales notées sur 20 points évaluées en contrôle ponctuel.
La durée de l'épreuve est de 20 minutes, précédée d'un temps de préparation de 10 minutes
Les professeurs évaluateurs sont nommés par le recteur.

Le niveau attendu en référence à l'échelle de niveaux du CECRL est le suivant :

- B2 « niveau avancé ou indépendant » pour la langue choisie en première langue vivante
- B1 « niveau seuil » pour la langue choisie en seconde langue vivante.

1-3-2 Supports de l'épreuve

Le candidat présente à l'examineur la liste des notions du programme qu'il a étudiées dans l'année et les documents qui les ont illustrées.

A l'exception des candidats scolaires qui ont choisi une langue ne correspondant pas à un enseignement suivi dans leur établissement, des candidats individuels ou issus des établissements privés hors contrat, l'ensemble des documents fait l'objet d'une validation préalable du chef d'établissement ou par délégation du professeur du candidat.

L'examineur choisit l'une des notions étudiées.

Le candidat est autorisé à conserver les documents pendant toute la durée de l'épreuve (préparation, exposé, entretien).

Si un candidat ne présente aucun document, l'examineur le mentionne au procès-verbal et lui propose plusieurs documents entre lesquels il lui demande de choisir.

1-3-3 Déroulement de l'épreuve

Après 10 minutes de préparation, le candidat dispose d'abord de 10 minutes maximum pour présenter cette notion. Pendant cette phase de prise de parole en continu, l'examineur ne doit pas intervenir même si la présentation du candidat comporte des hésitations voire de brefs silences.

Cette prise de parole en continu sert d'amorce à une conversation conduite par l'examineur qui prend appui sur l'exposé du candidat. Cette phase d'interaction n'excède pas 10 minutes.

A l'issue de la prestation le professeur évaluateur établit son évaluation à partir des fiches d'évaluation (LV1-LV2) publiées en annexe de la note de service n° 2011-200 du 16 novembre 2011.

Le modèle de la fiche de l'évaluation de l'expression orale en LV1 ou en LV2 est identique à celui des autres séries.

1-4 – Les autres épreuves obligatoires de langues vivantes : Littérature étrangère en langue étrangère (LELE), langue vivante approfondie (LVA), langue vivante 3 (épreuve de spécialité)

Le poids des langues vivantes est très important en série L. Cela a pour conséquence la mise en place de trois autres épreuves de langues vivantes dont l'organisation s'articule avec les épreuves obligatoires orales de LV1 et de LV2.

1-4-1 Epreuve orale de littérature étrangère en langue étrangère

➤ Règlement de l'épreuve

Il s'agit d'une épreuve orale pluridisciplinaire évaluée en contrôle ponctuel

La durée de l'épreuve est de 10 minutes. Le temps d'expression est accolé à celui de l'épreuve de langue vivante obligatoire ou de spécialité (LVA). Le temps de préparation de 10 mn s'ajoute à celui de l'épreuve orale de LV1 ou de LV2 auquel il est accolé.

Le coefficient de l'épreuve est de 1

Le niveau de maîtrise de la langue vivante étrangère exigé du candidat est d'au moins B1. Cette épreuve n'est pas compatible avec une langue régionale.

Le candidat scolaire présente obligatoirement cette épreuve dans la langue correspondant à l'enseignement qu'il a suivi.

➤ Supports de l'épreuve

Le candidat se munit, en deux exemplaires, de deux dossiers élaborés à partir des deux thématiques du programme de LELE qu'il a choisies.

Chaque dossier est composé de trois textes extraits d'une ou plusieurs œuvres étudiées, sans qu'il y ait obligation de représenter les trois genres (roman, théâtre, poésie). Le candidat y ajoute tout document qui lui semble pertinent (extrait de critique, illustration iconographique, etc...). Les dossiers font l'objet d'une validation préalable du chef d'établissement ou par délégation du professeur du candidat.

L'examineur choisit l'une de ces thématiques.

Le candidat est autorisé à conserver le dossier pendant toute la durée de l'épreuve.

➤ Déroulement de l'épreuve

Immédiatement après l'épreuve obligatoire ou de spécialité LVA 1 ou 2, le candidat dispose d'abord de 5 minutes pour présenter le dossier portant sur la thématique choisie par l'examineur et pour justifier son choix de documents.

Cette prise de parole en continu sert d'amorce à une conversation conduite par l'examineur qui prend appui sur l'exposé du candidat. Cette phase d'interaction n'excède pas 5 minutes.

Au cours de cette évaluation, le candidat doit montrer qu'il perçoit les enjeux des textes sur lesquels il est interrogé et les spécificités de la littérature en langue étrangère qu'il a étudiée. On attend aussi qu'il s'exprime clairement dans une gamme de langue suffisamment étendue pour pouvoir décrire, exprimer un point de vue et développer une argumentation.

1-4-2 Epreuve orale de langue vivante approfondie

La langue vivante approfondie peut être choisie en LV1 ou en LV2. Si le candidat a choisi une langue régionale en LV2, il peut choisir cette langue régionale comme LVA.

➤ Règlement de l'épreuve

Il s'agit d'une épreuve orale évaluée en contrôle ponctuel. Cette épreuve est fusionnée en un seul bloc avec celle de LV1 ou de LV2 en fonction du choix du candidat.

La durée de l'épreuve est de 30 minutes précédée d'un temps de préparation de 10 minutes. Le coefficient de l'épreuve est de 8. Le niveau attendu en référence au CECRL est de B2 à C1 pour la LV1 + LVA et de B1 à B2 pour la LV2 + LVA.

➤ Supports de l'épreuve

Le candidat se munit en deux exemplaires de deux dossiers qu'il a constitués autour des deux notions du programme qu'il a choisies parmi celles étudiées pendant l'année scolaire.

Chaque dossier est composé de deux documents étudiés en classe **et d'un document de son choix** qui illustre ou complète cette notion du programme.

Pour les candidats scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat, l'ensemble du dossier est validé par le chef d'établissement ou par délégation par le professeur du candidat.

➤ Déroulement de l'épreuve

L'examineur choisit l'une des notions présentées par le candidat.

Après 10 minutes de préparation, le candidat dispose de 10 minutes pour présenter son dossier et justifier ses choix. Cette prise de parole en continu sert d'amorce à une conversation conduite par l'examineur, qui prend appui sur l'exposé du candidat. Cette phase d'interaction n'excède pas 20 minutes.

Le candidat est autorisé à conserver le dossier pendant toute la durée de l'épreuve.

A l'issue de la prestation du candidat, le professeur établit son évaluation à partir des fiches spécifiques (enseignement de spécialité LV1 – enseignement de spécialité LV2) publiées en annexe de la note de service n° 2011-200 du 16 novembre 2011.

1-4-3 Epreuve orale de spécialité LV3

➤ Règlement de l'épreuve

La durée de l'épreuve est de 20 minutes précédée d'un temps de préparation de 10 minutes.

Le coefficient de l'épreuve est de 4. Le niveau attendu en référence au CECRL est A2 « niveau intermédiaire ou usuel ».

➤ **Supports de l'évaluation**

Le candidat présente la liste des notions du programme étudiées dans l'année et les documents qui les ont illustrées.

Pour les candidats scolarisés dans les établissements publics ou privés sous contrat, l'ensemble des documents est validé par le chef d'établissement, à défaut par le professeur du candidat.

➤ **Déroulement de l'épreuve**

L'examineur choisit l'une des notions étudiées par le candidat.

Après 10 minutes de préparation, le candidat dispose d'abord de 10 minutes pour présenter cette notion.

Cette prise de parole en continu sert d'amorce à une conversation conduite par l'examineur qui prend appui sur l'exposé du candidat. Cette phase d'interaction n'excède pas 10 minutes. A l'issue de la prestation du candidat, le professeur examinateur établit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation publiée en annexe de la circulaire n° 2011-200 du 16 novembre 2011.

Cette fiche d'évaluation est identique à celle des autres séries pour lesquelles la LV3 est une épreuve facultative.

2 – Organisation des épreuves orales de langues vivantes et de littérature en langue étrangère dans les centres d'examen

L'organisation des épreuves de langue vivante obligatoire 1 ou 2, de langue vivante 1 ou 2 approfondie, de langue et littérature étrangère en langue étrangère et de LV3 (épreuve de spécialité) doit faire l'objet d'une vigilance toute particulière, compte tenu de la double difficulté qu'elle présente :

- durée globale des épreuves concernées variable selon leurs composantes (de 30 à 60 minutes)
- temps de préparation différent des temps de passation avec des écarts allant de 10 à 20 minutes

Aussi, pour faciliter l'organisation dans les centres, dans toute la mesure du possible, les candidats seront regroupés par épreuve ou par groupement d'épreuves de durée globale identique.

L'affectation des candidats par demi-journée d'épreuve a été faite par la DIEC en prenant en compte ce paramètre.

Il est prévu par demi-journée :

- 7 à 8 candidats pour l'épreuve obligatoire de LV1 ou de LV2 et pour l'épreuve de spécialité LV3
- 6 candidats pour l'épreuve de LV1 ou LV2 approfondie
- 5 candidats pour l'épreuve de LV1 ou LV2 à laquelle est accolée l'épreuve de LELE
- 4 candidats pour l'épreuve de LV1 ou LV2 approfondie à laquelle est accolée l'épreuve de LELE.

Un schéma d'organisation est publié en annexe

3 – Epreuve orale de contrôle

➤ **Règlement d'examen**

Il s'agit d'une épreuve ponctuelle d'une durée de 20 minutes précédée d'un temps de préparation de 10 minutes.

Le coefficient appliqué à l'épreuve est identique à celui de l'ensemble de l'épreuve de langue vivante (écrite et orale) correspondante du premier groupe d'épreuves (coefficient 4).

Pour les candidats qui ont choisi une langue vivante approfondie, la note obtenue à l'épreuve de contrôle est affectée du coefficient 8 (coefficient de l'épreuve de LV1 ou 2 auquel s'ajoute le coefficient de la langue vivante approfondie correspondante).

➤ Déroulement de l'épreuve

Le candidat présente à l'examineur la liste des notions du programme qu'il a étudiées pendant l'année. Pour les candidats issus des établissements publics et privés sous contrat la liste est validée par le chef d'établissement ou par délégation par le professeur du candidat.

L'examineur propose au candidat deux documents. Chaque document se rapporte à une notion différente du programme choisie par l'examineur dans la liste présentée par le candidat.

Le candidat découvre les documents au moment de l'épreuve. Ces documents peuvent relever de genres très différents (image publicitaire, dessin humoristique, reproduction d'une œuvre plastique etc.)

Le candidat choisit l'un de ces documents et dispose ensuite de 10 minutes pour organiser ses idées et préparer son propos.

Au terme de la préparation, il prend la parole librement pendant 10 minutes. Cette prise de parole en continu sert d'amorce à une conversation conduite par l'examineur qui prend notamment appui sur l'exposé du candidat.

Dans la mesure du possible on privilégiera une organisation de l'épreuve sur écran qui permet une meilleure présentation des documents aux candidats, en particulier iconographiques. Si l'épreuve prend appui sur un document imprimé, l'examineur veille à ce que le candidat **restitue le document en fin d'épreuve**.

A l'issue de la prestation, le professeur évaluateur établit son évaluation à partir des fiches d'évaluation (LV1 ou LV2) publiées en annexe de la note de service n° 2012-019 du 2 février 2012 (BOEN n° 9 du 1^{er} mars 2012).

4 – Cas particulier des candidats présentant un handicap

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 15 février 2012 (BOEN n° 12 du 22 mars 2012) les candidats au baccalauréat de la série L présentant une déficience du langage (écrit – oral), une déficience de la parole, une déficience auditive, peuvent obtenir, sur proposition du médecin désigné par la CDAPH :

- une dispense soit de la partie orale de la LV1, soit de la partie orale de la LV2, soit de la partie écrite de la LV1, soit de la partie écrite de la LV2
- une adaptation de l'épreuve orale de LELE.

La situation d'évaluation se compose de deux parties d'une durée maximum de 15 minutes chacune, sans temps de préparation.

- La première partie vise à évaluer la capacité du candidat à s'exprimer en continu **par écrit** en langue étrangère à propos d'une thématique littéraire
- la deuxième partie vise à évaluer la capacité du candidat à s'exprimer à l'écrit en interaction.

En la saisissant sur ordinateur ou en l'inscrivant lisiblement sur une feuille papier, l'examineur pose au candidat une première question dans la langue choisie. Le candidat dispose du temps nécessaire pour en prendre connaissance et y répondre par écrit, en langue étrangère (réponse manuscrite ou saisie sur support numérique). L'examineur procède de la même manière pour les questions suivantes.

A l'issue de l'épreuve l'examineur établit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation et de notation figurant en annexe II de l'arrêté du 15 février 2012 (BO n° 12 du 22 mars 2012).

Les candidats handicapés visuels peuvent être dispensés de la partie écrite des épreuves de LV1 et de LV2 lorsque la langue choisie est le japonais ou le chinois

5 – Fiches d'évaluation et de notation

Les fiches d'évaluation pré-remplies à partir des données issues d'OCEAN et les bordereaux de notation sont transmis, aux établissements centres d'épreuves, par navette courrier le 4 juin 2013.

Les fiches d'évaluation établies pour chaque candidat ont le statut de copies d'examen. A ce titre, elles pourront être communiquées aux candidats qui en font la demande à l'issue des délibérations des jurys.

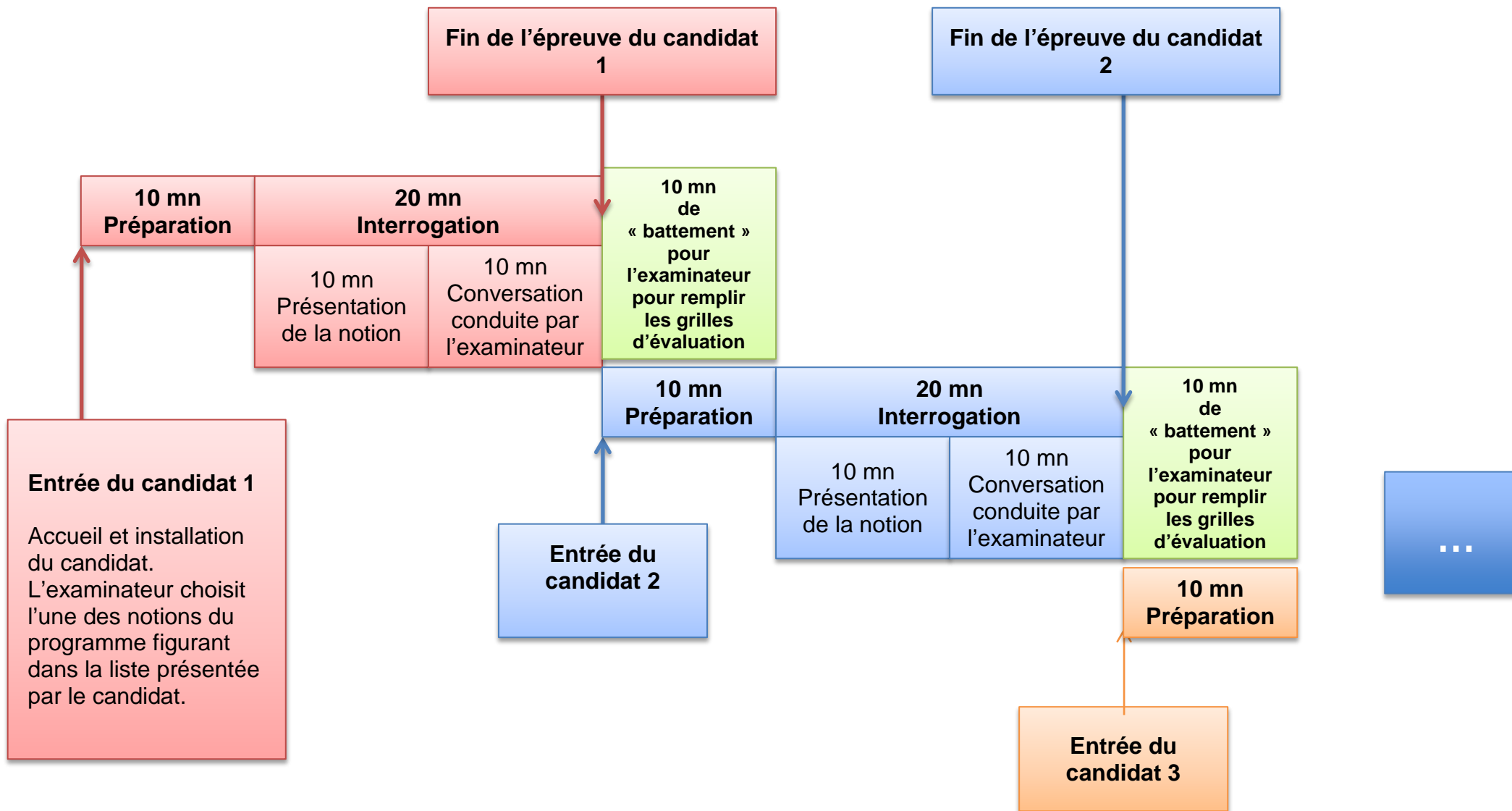
Elles sont conservées dans l'établissement, centre de délibération, un an après les délibérations.

Un modèle des fiches d'évaluation est joint en annexe de la présente circulaire.

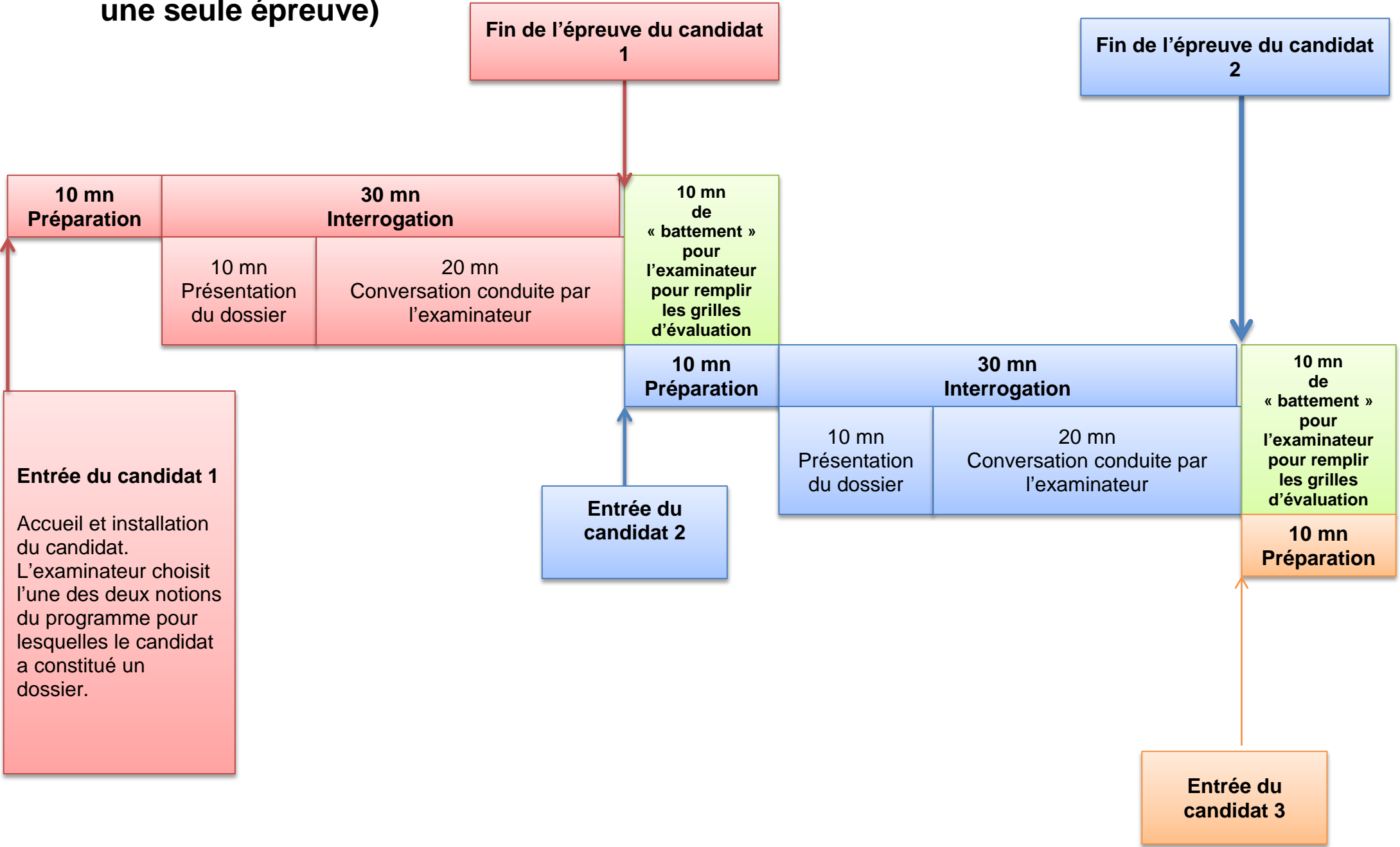
Signataire : Didier LACROIX, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

DÉROULEMENT DES ÉPREUVES ORALES EN SERIE L

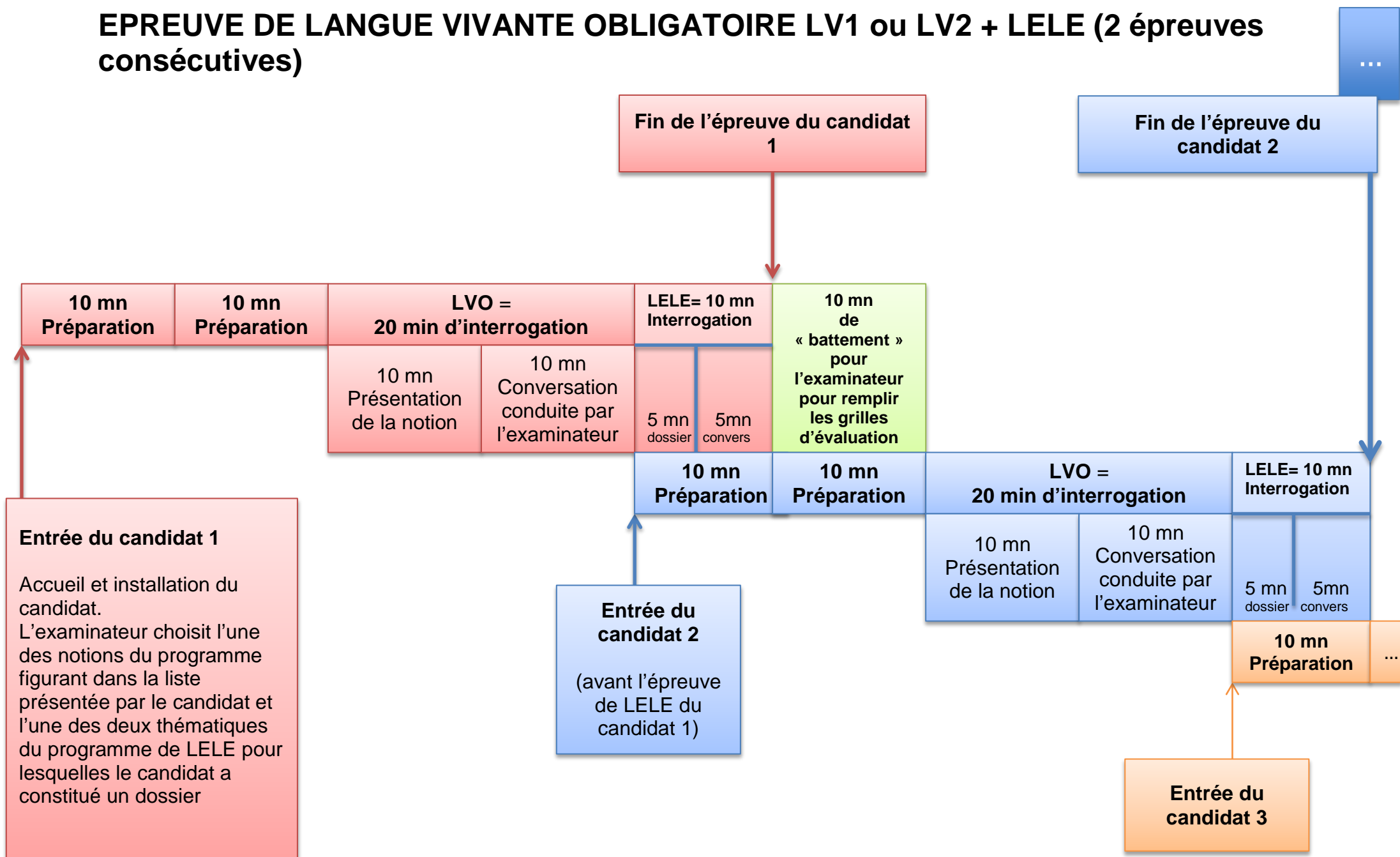
EPREUVE DE LANGUE VIVANTE OBLIGATOIRE (LV1 ou LV2) ou EPREUVE DE SPECIALITE LV3



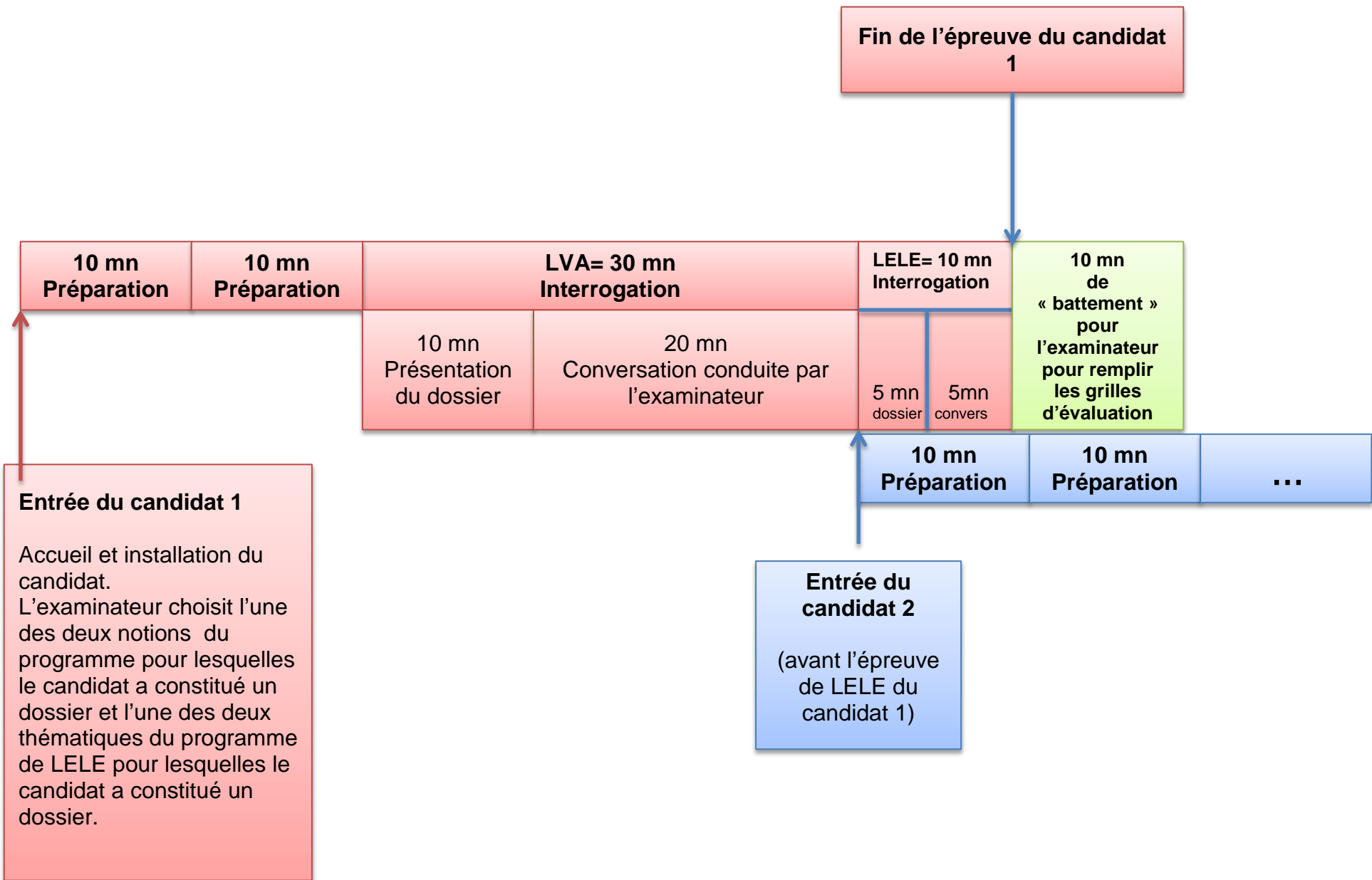
EPREUVE DE LANGUE VIVANTE APPROFONDIE (LV obligatoire + LVA fusionnée en une seule épreuve)



EPREUVE DE LANGUE VIVANTE OBLIGATOIRE LV1 ou LV2 + LELE (2 épreuves consécutives)



EPREUVE DE LANGUE VIVANTE APPROFONDIE (LV obligatoire + LVA fusionnée en une seule épreuve) + LELE



BACCALAUREAT GENERAL – SERIE L – SESSION 2013

FICHE D’EVALUATION ET DE NOTATION POUR L’EXPRESSION ORALE EN LV1

ACADEMIE : AIX MARSEILLE

LANGUE :

Nom et prénom du candidat :

N° Matricule :

Commission :

Centre épreuves :

Pour chacune des trois colonnes, situer la prestation du candidat par rapport à l'un des quatre degrés de réussite ci-dessous et attribuer en conséquence à cette prestation le nombre de points indiqué (sans le fractionner en décimales) de 0 (absence totale de production) à 6 ou 8.

A. S'exprimer en continu		B. Prendre part à une conversation		C. Intelligibilité/ recevabilité linguistique	
Degré 1		Degré 1		Degré 1	
Produit des énoncés très courts, stéréotypés, ponctués de pauses et de faux démarrages.	1 pt.	Peut intervenir simplement mais la communication repose sur la répétition et la reformulation.	2 pts.	S'exprime dans une langue qui est partiellement compréhensible.	1 ou 2 pts.
Degré 2		Degré 2		Degré 2	
Produit un discours simple et bref à propos de la notion présentée.	3 pts.	Répond et réagit de façon simple.	3 pts.	S'exprime dans une langue compréhensible malgré un vocabulaire limité et des erreurs.	3 ou 4 pts.
Degré 3		Degré 3		Degré 3	
Produit un discours articulé et nuancé, pertinent par rapport à la notion présentée.	4 pts.	Prend sa part dans l'échange, sait – au besoin – se reprendre et reformuler.	4 pts.	S'exprime dans une langue globalement correcte (pour la morphosyntaxe comme pour la prononciation) et utilise un vocabulaire approprié.	5 ou 6 pts.
Degré 4		Degré 4		Degré 4	
Produit un discours argumenté, informé et exprime un point de vue pertinent par rapport à la notion présentée.	6 pts	Argumente, cherche à convaincre, réagit avec vivacité et pertinence.	6 pts	S'exprime dans une langue correcte, fluide qui s'approche de l'authenticité.	7 ou 8 pts
Note A sur 6 S'exprimer en continu	/6	Note B sur 6 Prendre part à une conversation	/6	Note C sur 8 Intelligibilité et recevabilité linguistique	/8

APPRÉCIATION :

Note du candidat (total A + B + C) = / 20

Nom et prénom de l'examineur

Signature et date

BACCALAUREAT GENERAL SÉRIE L – SESSION 2013
Fiche d'évaluation et de notation pour l'épreuve de langue (LV1 Approfondie)

ACADEMIE : AIX MARSEILLE

LANGUE :

Nom et prénom du candidat :

N° Matricule :

Commission :

Centre épreuves :

Pour chacune des trois colonnes, situer la prestation du candidat par rapport à l'un des quatre degrés de réussite et attribuer en conséquence à cette prestation le nombre de points indiqué (sans le fractionner en décimales) de 0 (absence totale de production) à 6 ou 8.

A. S'exprimer en continu		B. Prendre part à une conversation		C. Intelligibilité / recevabilité linguistique	
Degré 1		Degré 1		Degré 1	
A2 Produit un discours simple et bref à partir des documents.	2 pts.	A2 Répond et réagit de façon simple.	2 pts.	A2 S'exprime dans une langue compréhensible malgré un vocabulaire limité et des erreurs.	2 pts.
Degré 2		Degré 2		Degré 2	
B1 Produit un discours articulé et nuancé, pertinent par rapport à la dimension culturelle des documents.	4 pts.	B1 Prend sa part dans l'échange, sait – au besoin – se reprendre et reformuler.	4 pts.	B1 S'exprime dans une langue globalement correcte (pour la morphosyntaxe comme pour la prononciation) et utilise un vocabulaire approprié.	4 pts.
Degré 3		Degré 3		Degré 3	
B2 Produit un discours argumenté, informé, et exprime un point de vue pertinent par rapport à la dimension culturelle des documents.	5 pts.	B2 Argumente, cherche à convaincre, réagit avec vivacité et pertinence.	5 pts.	B2 S'exprime dans une langue correcte, fluide, qui s'approche de l'authenticité.	6 pts.
Degré 4		Degré 4		Degré 4	
C1 Présente, sur un sujet complexe, un exposé clair et bien structuré, qui parvient à une conclusion appropriée. Les développements sont aboutis et prennent éventuellement appui sur des détails significatifs.	6 pts	C1 Réagit avec à propos et répond avec spontanéité, presque sans effort, aux suggestions, questions et objections de son interlocuteur.	6 pts	C1 S'exprime avec aisance, presque sans effort. Les erreurs sont rares, peu perceptibles et généralement auto-corrigées. Utilise un registre convenable sur une large gamme de sujets et varie ses intonations pour exprimer des nuances de sens.	8 pts
Note A sur 6 S'exprimer en continu	/6	Note B sur 6 Prendre part à une conversation	/6	Note C sur 8 Intelligibilité et recevabilité linguistique	/8

APPRÉCIATION :

Note du candidat (total A + B + C) = / 20

Nom et prénom de l'examineur

Signature et date

BACCALAUREAT GENERAL SÉRIE L – SESSION 2013
FICHE D’EVALUATION ET DE NOTATION POUR L’EPREUVE DE LITTERATURE ETRANGERE EN
LANGUE ETRANGERE 1 (LELE 1)

ACADEMIE : AIX MARSEILLE

Nom et prénom du candidat :

N° Matricule :

Commission :

Centre épreuves :

Pour chacune des quatre colonnes, situer la prestation du candidat par rapport à l'un des quatre degrés de réussite ci-dessous et attribuer, en conséquence, à cette prestation le nombre de points indiqué (sans le fractionner en décimales) de 0 à 5.

Points	Présentation du dossier	Niveau de lecture des documents	Culture littéraire	Expression orale
0 ou 1 pt.	Description sommaire de l'ensemble du dossier, ajout d'un ou plusieurs documents plus ou moins pertinents, pas de lien explicité avec la thématique du dossier.	Explication partielle ou confuse de la nature et de l'intérêt des documents.	Aucune référence à l'environnement littéraire des documents (genre, courant, figures emblématiques, etc.).	Exposé hésitant, vocabulaire pauvre, syntaxe erronée. Interaction difficile.
2 pts.	Description correcte de l'ensemble du dossier, ajout d'un ou plusieurs documents plutôt pertinents, thématique du dossier explicitée mais difficulté à justifier le choix des documents ajoutés.	Explication acceptable du sens et de l'intérêt des documents.	Références sommaires à l'environnement littéraire des documents.	Exposé clair mais vocabulaire simple, syntaxe élémentaire. Comprend les questions simples et peut répondre.
4 pts.	Description précise de l'ensemble du dossier, exposition claire de la thématique, ajout d'un ou plusieurs documents pertinents, début d'argumentation du choix autour de la thématique.	Explication nuancée du sens et de l'intérêt des documents, avec recours à des outils méthodologiques pertinents.	Essai de mise en perspective des documents dans leur(s) environnement(s) littéraire(s).	Exposé clair, vocabulaire précis, syntaxe courante maîtrisée. Bonne interaction.
5 pts.	Description riche et précise de la thématique et de l'ensemble des documents, ajout d'un ou plusieurs documents pertinents, justification claire et argumentée du choix autour de la thématique, expression d'une appréciation esthétique et/ou d'un jugement critique personnels.	Explication nuancée du sens et de l'intérêt des documents, avec recours à des outils méthodologiques pertinents ; perception de l'implicite.	Mise en perspective pertinente des documents dans leur(s) environnement(s) littéraire(s).	Exposé très clair, vocabulaire précis, étendu et varié, syntaxe complexe. Interaction riche.
Note				

APPRECIATION :

Note totale du candidat = /20

Nom et prénom de l'examineur

Signature et date

BACCALAUREAT GENERAL – SERIE L – SESSION 2013
FICHE D'EVALUATION ET DE NOTATION POUR L'EXPRESSION ORALE EN LV2

ACADEMIE : AIX MARSEILLE

LANGUE : .

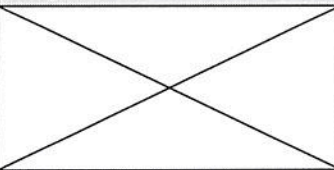
Nom et prénom du candidat : .

N° Matricule : .

Commission : .

Centre épreuves : .

Pour chacune des trois colonnes, situer la prestation du candidat par rapport à l'un des quatre degrés de réussite ci-dessous et attribuer en conséquence à cette prestation le nombre de points indiqué (sans le fractionner en décimales) de 0 (absence totale de production) à 6 ou 8.

A. S'exprimer en continu		B. Prendre part à une conversation		C. Intelligibilité/ recevabilité linguistique	
Degré 1		Degré 1		Degré 1	
Produit des énoncés très courts, stéréotypés, ponctués de pauses et de faux démarrages.	1 ou 2 pts.	Peut intervenir simplement mais la communication repose sur la répétition et la reformulation.	2 pts.	S'exprime dans une langue qui est partiellement compréhensible.	1 ou 2 pts.
Degré 2		Degré 2		Degré 2	
Produit un discours simple et bref à propos de la notion présentée	4 pts.	Répond et réagit de façon simple.	4 pts.	S'exprime dans une langue compréhensible malgré un vocabulaire limité et des erreurs.	3, 4 ou 5 pts.
Degré 3		Degré 3		Degré 3	
Produit un discours articulé et nuancé, pertinent par rapport à la notion présentée.	5 pts.	Prend sa part dans l'échange, sait – au besoin – se reprendre et reformuler.	6 pts.	S'exprime dans une langue globalement correcte (pour la morphosyntaxe comme pour la prononciation) et utilise un vocabulaire approprié.	6 ou 7 pts.
Degré 4		Degré 4		Degré 4	
Produit un discours argumenté, informé et exprime un point de vue pertinent par rapport à la notion présentée.	6 pts			S'exprime dans une langue correcte, fluide qui s'approche de l'authenticité.	8 pts
Note A sur 6 S'exprimer en continu	/6	Note B sur 6 Prendre part à une conversation	/6	Note C sur 8 Intelligibilité et recevabilité linguistique	/8

APPRÉCIATION :

Note du candidat (total A + B + C) = / 20

Nom et prénom de l'examineur

Signature et date

BACCALAUREAT GENERAL SÉRIE L – SESSION 2013
Fiche d'évaluation et de notation pour l'épreuve de langue (LV2 Approfondie)

ACADEMIE : AIX MARSEILLE

LANGUE :

Nom et prénom du candidat :

N° Matricule :

Centre épreuves :

Commission :

Pour chacune des trois colonnes, situer la prestation du candidat par rapport à l'un des trois degrés de réussite ci-dessous et attribuer en conséquence à cette prestation le nombre de points indiqué (sans le fractionner en décimales) de 0 (absence totale de production) à 6 ou 8

A. S'exprimer en continu		B. Prendre part à une conversation		C. Intelligibilité / recevabilité linguistique	
Degré 1		Degré 1		Degré 1	
A2 Produit un discours simple et bref à partir des documents.	2 pts.	A2 Répond et réagit de façon simple.	2 pts.	A2 S'exprime dans une langue compréhensible malgré un vocabulaire limité et des erreurs.	3 pts.
Degré 2		Degré 2		Degré 2	
B1 Produit un discours articulé et nuancé, pertinent par rapport à la dimension culturelle des documents.	4 pts.	B1 Prend sa part dans l'échange, sait – au besoin – se reprendre et reformuler.	4 pts.	B1 S'exprime dans une langue globalement correcte (pour la morphosyntaxe comme pour la prononciation) et utilise un vocabulaire approprié.	5 pts.
Degré 3		Degré 3		Degré 3	
B2 Produit un discours argumenté, informé et exprime un point de vue pertinent par rapport à la dimension culturelle des documents.	6 pts.	B2 Argumente, cherche à convaincre, réagit avec vivacité et pertinence.	6 pts.	B2 S'exprime dans une langue correcte, fluide qui s'approche de l'authenticité.	8 pts.
Note A sur 6 S'exprimer en continu	/6	Note B sur 6 Prendre part à une conversation	/6	Note C sur 8 Intelligibilité et recevabilité linguistique	/8

APPRÉCIATION :

Note du candidat (total A + B + C) = / 20

Nom et prénom de l'examineur

Signature et date

BACCALAUREAT GENERAL SERIE L – SESSION 2013
FICHE D’EVALUATION ET DE NOTATION POUR L’EPREUVE DE LITTERATURE ETRANGERE EN
LANGUE ETRANGERE 2 (LELE 2)

ACADEMIE : AIX MARSEILLE

Nom et prénom du candidat :

N° Matricule :

Commission :

Centre épreuves :

Pour chacune des quatre colonnes, situer la prestation du candidat par rapport à l'un des quatre degrés de réussite ci-dessous et attribuer, en conséquence, à cette prestation le nombre de points indiqué (sans le fractionner en décimales) de 0 à 5.

Points	Présentation du dossier	Niveau de lecture des documents	Culture littéraire	Expression orale
0 ou 1 pt.	Description sommaire de l'ensemble du dossier, ajout d'un ou plusieurs documents plus ou moins pertinents, pas de lien explicité avec la thématique du dossier.	Explication partielle ou confuse de la nature et de l'intérêt des documents.	Aucune référence à l'environnement littéraire des documents (genre, courant, figures emblématiques, etc.).	Exposé hésitant, vocabulaire pauvre, syntaxe erronée. Interaction difficile.
2 pts.	Description correcte de l'ensemble du dossier, ajout d'un ou plusieurs documents plutôt pertinents, thématique du dossier explicitée mais difficulté à justifier le choix des documents ajoutés.	Explication acceptable du sens et de l'intérêt des documents.	Références sommaires à l'environnement littéraire des documents.	Exposé clair mais vocabulaire simple, syntaxe élémentaire. Comprend les questions simples et peut répondre.
4 pts.	Description précise de l'ensemble du dossier, exposition claire de la thématique, ajout d'un ou plusieurs documents pertinents, début d'argumentation du choix autour de la thématique.	Explication nuancée du sens et de l'intérêt des documents, avec recours à des outils méthodologiques pertinents.	Essai de mise en perspective des documents dans leur(s) environnement(s) littéraire(s).	Exposé clair, vocabulaire précis, syntaxe courante maîtrisée. Bonne interaction.
5 pts.	Description riche et précise de la thématique et de l'ensemble des documents, ajout d'un ou plusieurs documents pertinents, justification claire et argumentée du choix autour de la thématique, expression d'une appréciation esthétique et/ou d'un jugement critique personnels.	Explication nuancée du sens et de l'intérêt des documents, avec recours à des outils méthodologiques pertinents ; perception de l'implicite.	Mise en perspective pertinente des documents dans leur(s) environnement(s) littéraire(s).	Exposé très clair, vocabulaire précis, étendu et varié, syntaxe complexe. Interaction riche.
Note				

APPRECIATION :

Note totale du candidat = /20

Nom et prénom de l'examineur

Signature et date

**BACCALAUREAT GENERAL - SERIE L – SESSION 2013
FICHE D’EVALUATION ET DE NOTATION POUR L’EPREUVE DE LV3**

ACADEMIE : AIX MARSEILLE

LANGUE :

Nom et prénom du candidat :

N° Matricule :

Centre épreuves :

Commission :

Pour chacune des trois colonnes, situer la prestation du candidat par rapport à l'un des trois degrés de réussite ci-dessous et attribuer en conséquence à cette prestation le nombre de points indiqué (sans le fractionner en décimales) de 0 (absence totale de production) à 6 ou 8.

A. S'exprimer en continu		B. Prendre part à une conversation		C. Intelligibilité / recevabilité linguistique	
Degré 1		Degré 1		Degré 1	
Produit des énoncés très courts, stéréotypés, ponctués de pauses et de faux démarrages.	2 pts.	Peut intervenir simplement mais la communication repose sur la répétition et la reformulation.	2 pts.	S'exprime dans une langue qui est partiellement compréhensible.	3 pts.
Degré 2		Degré 2		Degré 2	
Produit un discours simple et bref à propos de la notion présentée.	5 pts.	Répond et réagit de façon simple.	5 pts.	S'exprime dans une langue compréhensible malgré un vocabulaire limité et des erreurs.	6 pts.
Degré 3		Degré 3		Degré 3	
Produit un discours assez nuancé, tirant parti de la richesse de la notion présentée.	6 pts.	Prend sa part dans l'échange.	6 pts.	S'exprime dans une langue globalement correcte.	8 pts.
Note A sur 6 S'exprimer en continu	/6	Note B sur 6 Prendre part à une conversation	/6	Note C sur 8 Intelligibilité et recevabilité linguistique	/8

APPRECIATION :

Note du candidat (total A + B + C) = / 20

Nom et prénom de l'examineur

Signature et date

**Fiche d'évaluation et de notation pour l'épreuve de littérature étrangère en
langue étrangère adaptée–
Baccalauréat général - Série littéraire – SESSION 2013**

ACADEMIE AIX MARSEILLE

Nom et prénom du candidat :

N° Matricule :

Commission :

Centre Epreuves :

Pour chacune des quatre colonnes, situer la prestation du candidat à l'un des quatre degrés de réussite et attribuer à cette prestation le nombre de points indiqué (sans le fractionner en décimales) de 0 à 5.

Points	Présentation du dossier	Niveau de lecture des documents	Culture littéraire	Expression écrite
0 ou 1 pt	Description sommaire de l'ensemble du dossier, ajout d'un ou plusieurs documents plus ou moins pertinents, pas de lien explicité avec la thématique du dossier.	Explication partielle ou confuse de la nature et de l'intérêt des documents.	Aucune référence à l'environnement littéraire des documents (genre, courant, figures emblématiques, etc.).	Production lacunaire, vocabulaire pauvre, syntaxe erronée. Interaction difficile.
2 pts	Description correcte de l'ensemble du dossier, ajout d'un ou plusieurs documents plutôt pertinents, thématique du dossier explicité mais difficulté à justifier le choix des documents ajoutés.	Explication acceptable du sens et de l'intérêt des documents.	Références sommaires à l'environnement littéraire des documents.	Production claire mais vocabulaire simple, syntaxe élémentaire. Comprend les questions simples et peut répondre.
4 pts	Description rigoureuse de l'ensemble du dossier, exposition claire de la thématique, ajout d'un ou plusieurs documents pertinents, début d'argumentation du choix autour de la thématique.	Explication nuancée du sens et de l'intérêt des documents, avec recours à des outils méthodologiques pertinents.	Essai de mise en perspective des documents dans leur(s) environnement(s) littéraire(s).	Production claire, vocabulaire précis, syntaxe courante maîtrisée. Bonne interaction.
5 pts	Description riche et précise de la thématique et de l'ensemble des documents, ajout d'un ou plusieurs documents pertinents, justification claire et argumentée du choix autour de la thématique, expression d'une appréciation esthétique et/ou d'un jugement critique personnels.	Explication nuancée du sens et de l'intérêt des documents, avec recours à des outils méthodologiques pertinents ; perception de l'implicite.	Mise en perspective pertinente des documents dans leur(s) environnement(s) littéraire(s).	Production très claire, vocabulaire précis, étendu et varié, syntaxe complexe. Interaction riche.
Note				

APPRECIATION :

Note totale du candidat =/20

Nom et prénom de l'examineur :
Signature et date



académie d'aix-marseille

Délégation Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération

DAREIC/13-599-281 du 03/06/2013

PROJET D'ECHANGES SCOLAIRE FRANCO-ALLEMAND DE L'AMBASSADE DE FRANCE SUR LE THEME DU « DEVELOPPEMENT DURABLE »

Destinataires : Messieurs les Directeurs académiques des services de l'Education Nationale -
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques
régionaux - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale -
Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements - Mesdames et Messieurs les
Chefs de Division

Dossier suivi par : Mme HANVIC - Tel : 04 42 95 29 77 - Fax : 04 42 95 29 74

Le site allemand pour les sciences **Sonnentaler** propose en coopération avec l'**Ambassade de France à Berlin**, plusieurs projets d'échanges scolaires franco-allemands pour l'année scolaire 2013-2014 sur le thème du développement durable :

- la 4^{ème} édition du projet "**Enquête sur le changement climatique – den Klimawandel erkunden**" grâce auquel les élèves s'initient aux causes et conséquences du changement climatique,
- la 2^{ème} édition du projet « **Ecohabitat - Nachhaltig bauen und wohnen** » grâce auquel les élèves envisagent entre autre les aspects d'un habitat écologique et le lien entre l'habitat et le quartier,
- la 1^{ère} édition du projet « **Biodiversität macht Schule – l'école de la biodiversité** », destiné à sensibiliser les élèves aux enjeux du XXI^e siècle liés à la biodiversité, son exploration et sa préservation.

En tandem franco-allemand, les classes s'échangent sur un ou plusieurs 3 thèmes sur une plateforme dédiée au projet sur le site www.sonnentaler.net/klimawandel.

Les échanges aboutiront à la réalisation d'un poster bilingue commun qui une fois rassemblés donneront lieu à une exposition tournante. Les posters de l'édition précédente sont disponibles sur le lien : www.sonnentaler.net/klima-poster/.

Quand ? : le projet commencera en **octobre 2013** et se terminera en **mai 2014**.

Qui peut participer ? : le projet s'adresse aux enseignants de langues mais aussi de sciences de classes de 6^e/5^e dont les élèves ont des connaissances suffisantes pour pouvoir communiquer dans la langue partenaire.

Pour de plus amples informations sur les conditions de participation, le contenu, les contacts, etc. veuillez consulter le flyer en pièce jointe et/ou cliquer sur le lien suivant:
www.sonnentaler.net/klimawandel.

Contact :

Tel. : +49 30 838-56055

projekte@sonnentaler.net

Signataire : Didier LACROIX, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



Formulaire de participation au projet franco-allemand 2013-2014

**« CHANGEMENT CLIMATIQUE – BIODIVERSITÉ – ÉCOHABITAT:
ASPECTS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE »**

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à notre projet et nous nous réjouissons de votre participation.

Afin de nous permettre de concilier au mieux vos attentes et celles de votre partenaire avec qui vous allez travailler en tandem nous vous prions de bien vouloir remplir le formulaire ci-dessous et de nous le retourner dans les meilleurs délais par courrier électronique (projekte@sonntaler.net) ou par fax (+49 30 838-567 71).

Vous trouverez davantage d'informations concernant le projet ainsi que les résultats des éditions précédentes sur www.sonntaler.net/klimawandel.

Nom et coordonnées de l'établissement (adresse, n° de téléphone et fax) :

.....
.....
.....

Région :

Classe :

Nom, n° de téléphone et courriel de l'enseignant en charge du projet :

.....
.....
.....

Niveau d'allemand :

Si vous souhaitez participer dans le cadre d'un partenariat déjà existant, nom et coordonnées de l'établissement partenaire (adresse, n° de téléphone et fax) ainsi que de l'enseignant partenaire:

.....
.....
.....
.....
.....

Remarques éventuelles :

.....
.....
.....
.....
.....

Projet d'échange scolaire franco-allemand pour des classes de CM2 à la 5ème

KLIMAWANDEL – BIODIVERSITÄT

– BAUEN UND WOHNEN: NACHHALTIGKEITSASPEKTE

CHANGEMENT CLIMATIQUE – BIODIVERSITÉ – ÉCOHABITAT:

ASPECTS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Le projet

Depuis 2010, Sonnentaler propose à des classes françaises et allemandes du CM2 à la 5ème de participer à des échanges scolaires virtuels basés sur les modules pédagogiques conçus par La main à la pâte qui sont disponibles dans les deux langues.

Grâce au module « **Le climat, ma planète et moi !** », les élèves peuvent enquêter sur les causes, les conséquences et les limites possibles du **changement climatique** :

- www.fondation-lamap.org/climat
- www.sonnentaler.net/klima

En 2012 et 2013 deux thèmes propres au développement durable sont venus compléter celui du changement climatique :

- **l'écohabitat:**
 - www.fondation-lamap.org/ecohabitat
 - www.sonnentaler.net/haus-planet-ich
- **la biodiversité:**
 - www.fondation-lamap.org/biodiversite
 - www.sonnentaler.net/biodiversitaet

Le projet est le résultat d'une initiative conjointe entre le Service scientifique de l'Ambassade de France en Allemagne et de la plateforme Sonnentaler à la Freie Universität Berlin. Il reçoit le soutien de La main à la pâte, d'Eumetsat et de Mercator Océan.

Pour participer au projet

- Le projet s'adresse à des classes bilingues ou avec de bonnes connaissances de la langue partenaire.
- Le projet a lieu d'octobre à mai de l'année scolaire.
- Le temps à consacrer au projet est estimé à 6h par mois au minimum.

La classe partenaire

Deux possibilités sont offertes:

- Votre classe participe au projet dans le cadre d'un partenariat et s'inscrit avec sa classe partenaire.
- Votre classe n'a pas encore de partenaire. Elle s'inscrit et l'équipe de Sonnentaler se charge de former le tandem. Les enseignants partenaires seront mis en contact au plus tard avant les vacances d'été pour faire connaissance.

Les échanges

Peu après la rentrée scolaire, les enseignants retenus pour le projet inscrivent leur classe en ligne. Chaque classe inscrite dispose sur www.sonnentaler.net/klimawandel d'un profil et d'un accès à un blog commun avec sa classe partenaire. Grâce à ce blog, les élèves peuvent échanger des idées, des expériences, des connaissances, des photos, des vidéos, etc.

Le poster

À la fin de l'année scolaire, les résultats des échanges de chaque tandem seront rassemblés pour élaborer une première version d'un poster commun. Cette version sera transmise à une agence de graphisme qui se chargera de la mise en page professionnelle. L'ensemble des posters donnera lieu à une exposition itinérante.

Les posters déjà réalisés sont consultables sur: www.sonnentaler.net/klima-poster

Limite des inscriptions : **Juillet 2013**

→ Formulaire d'inscription



Contact

Anne-Sophie Lelièvre et Jenny Schlüpmann
Sonnentaler-Team / Fachbereich Physik
Freie Universität Berlin
Arnimallee 14
14195 Berlin
Tel.: +49 30 838 560 55
www.sonnentaler.net/klimawandel
E-Mail: admin@sonnentaler.net

Marie de Chalup
Französische Botschaft in Deutschland
Pariser Platz 5
10117 Berlin
www.wissenschaft-frankreich.de
E-Mail: marie.de-chalup@diplomatie.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE EN ALLEMAGNE



FONDATION

La main à la pâte



EUMETSAT

Monitoring weather and climate from space
Surveiller le temps et le climat depuis l'espace



**Mercator
Ocean**

Ocean Forecasters



académie d'aix-marseille

Direction Académique des Technologies et des Systèmes d'Information

DATSI/13-599-16 du 03/06/2013

FORMATION DES COORDINATEURS TICE DES ETABLISSEMENTS DU SECOND DEGRE

Destinataires : Mesdames et messieurs les Chefs d'établissements du second degré publics et privés sous contrat

Dossier suivi par : M. MAUREL - Adjoint C-TICE & DATSI - Tel : 04 42 91 75 91 - Fax : 04 42 91 70 10 - Mel : olivier.maurel@ac-aix-marseille.fr - Mme AVERSANO - DAFIP - Tel : 04 42 93 88 96 - Fax : 04 42 93 88 98 - Mél : corinne.aversano@ac-aix-marseille.fr

Le coordinateur TICE membre du conseil pédagogique de l'EPLÉ a pour missions :

- de développer et faciliter l'utilisation pédagogique des TICE par les enseignants dans leur activité d'enseignement ;
- d'assurer dans la durée un rôle de coordination et de conseil pour l'établissement ;
- de faire l'interface avec l'environnement institutionnel au sujet de l'utilisation du numérique dans l'enseignement.
- de proposer au chef d'établissement et d'assurer le suivi du plan de formation au numérique de ses collègues lorsqu'il assure la fonction de référent numérique

Compte tenu de l'importance du rôle des personnes ressources TICE, le dispositif mis en place en 2012-2013, sous la forme de dix-huit journées de formations est reconduit.

Au cours de cette formation, les stagiaires pourront valider les compétences du C2i2e (certificat informatique internet niveau 2 enseignant).

Les séances de formation ont lieu le mardi sur 18 semaines réparties sur l'année.

L'université (ESPE) pourra proposer aux stagiaires, en fonction des besoins qu'ils expriment, des actions complémentaires (4 mardis supplémentaires).

Les chefs d'établissements, soumettant une ou plusieurs candidatures, s'engagent à ce que les enseignants de disciplines n'aient pas de charge de cours le mardi afin de permettre aux candidats retenus de participer à ces séances.

Pour les établissements d'enseignement privé sous contrat, la participation à cette action suppose une prise en compte selon les procédures habituelles.

Objectifs :

- Former des enseignants / personnes ressources capables de susciter et d'animer les initiatives pédagogiques dans le domaine du numérique au sein de leur établissement.
- Permettre aux établissements de disposer des compétences nécessaires à la mise en œuvre de leur projet pédagogique dans l'utilisation du numérique.
- Les compétences visées sont de nature pédagogique et non technique. Les coordinateurs TICE doivent avoir une vision globale des usages pédagogiques dans l'ensemble des enseignements, une connaissance des orientations et recommandations académiques et être capables d'animer une réflexion collective sur le projet d'établissement en matière de numérique.
- Les besoins de formation liés aux aspects techniques doivent trouver une réponse dans l'offre correspondante du PAF ou dans des actions spécifiques organisées par l'université (ESPE).

Candidatures :

La candidature est établie par l'établissement demandeur.

Elle trouve sa justification dans la création des conditions de réalisation du projet de l'établissement, au regard notamment des actions envisagées dans le domaine du numérique et des compétences existantes.

L'enseignant concerné s'engage à contribuer au développement du projet pédagogique de son établissement en tant que coordinateur TICE.

Les collèges, lycées, et lycées professionnels peuvent proposer chacun une ou plusieurs candidatures.

Les candidatures doivent parvenir par courrier, télécopie ou courrier électronique avant le 02 juillet 2013 auprès du Pôle TICE Direction académique des technologies et systèmes d'information.

DATSI (Pôle TICE)

Olivier Maurel

Rectorat Aix-Marseille

Place Lucien paye

13621 Aix en Provence

Tél : 04 42 91 75 91 – Télécopie : 04 42 91 70 10

Mél : datsitice@ac-aix-marseille.fr

Modalités d'examen des candidatures :

Les candidatures seront examinées, en fonction du projet pédagogique de l'établissement (Actions numériques du PAF) et des compétences existantes.

Le bénéfice de cette formation est accordé prioritairement aux établissements dont aucun personnel n'a bénéficié d'une formation lourde TICE.

Le dossier communiqué doit comprendre les pièces suivantes :

- Fiche de candidature « établissement » (modèle en annexe)
- Lettre de motivation du candidat.

Signataire : Bernard DUBREUIL, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités

Formation coordinateur TICE - Fiche de candidature établissement

Etablissement :
Adresse :
Téléphone : Télécopie :
Courrier électronique :

Eléments du projet de l'établissement justifiant la demande de formation (si nécessaire, joindre un document complémentaire) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Compétences TICE disponibles dans l'établissement (disciplinaires, formation institutionnelle, autodidacte) :

.....
.....

Enseignant candidat :

Nom : Prénom :
Grade : Echelon : Discipline :
Situation administrative (en poste, titulaire académique, délégation rectorale, etc.) :

Compétences en matière d'informatique et multimédia :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Joindre une lettre de motivation.

La présente candidature vaut engagement à intervenir au service du développement des TICE dans l'établissement en tant que personne ressource.

Fait à..... le

Signature de l'enseignant

Avis du chef d'établissement :

.....
.....
.....

Nombre d'enseignants de l'établissement ayant bénéficié d'une formation lourde TICE depuis 2003:

Signature du chef d'établissement